

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – un But – Une Foi

REGION DE SEDHIOU

DEPARTEMENT DE BOUNKILING

**Plan de Développement
Communal (PDC) de
Diambaty**

Rapport Final

**Réalisé par le Groupe OCC SARL
Avec l'Appui Financier du DAPSEN**

Octobre 2018

Sommaire

I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
II.LES OBJECTIFS DE LA MISSION.....	6
a)La Commission de Planification Elargie (CPE).....	7
b)Le Comité Technique Régional (CTR).....	7
IV.PREMIERE PARTIE: PRESENTATION DE LA COMMUNE	9
4.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	9
4.2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	9
4.2.1. <i>Mouvement de la population</i>	10
4.3.CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	10
4.4.LES ASPECT ADMINISTRATIF.....	13
4.5.LE ZONAGE DE LA COMMUNE	13
V.DEUXIEME PARTIE : BILAN DIAGNOSTIC	15
5.1. LES SECTEURS SOCIAUX DE BASE	15
5.1.1. <i>Education</i>	15
5.1.1.1. Préscolaire	15
5.1.1.2. Élémentaire	15
5.1.1.3. Moyen Secondaire	16
5.1.1.4. Daaras et Ecoles franco- arabes.....	16
5.1.1.5. Alphabétisation	16
5.1.2. <i>Santé et Action Sociale</i>	17
5.1.2.1. Inventaire de l'existant.....	17
5.1.2.2. Bilan épidémiologique.....	18
5.1.2.3. PROTECTION SOCIALE	19
5.1.2.4. <i>Protection de l'enfance</i>	20
5.1.2.5. <i>Protection de personnes vivantes avec handicaps</i>	20
5.1.2.6. <i>Protection des femmes</i>	21
5.1.2.7. PROTECTION CIVILE	21
La commune connaît un important flux migratoire dû à son potentiel agropastoral et forestier. Il manque totalement d'éclairage public ce qui accentue les risques d'insécurité.....	22
LES PRINCIPALES SOURCES DE CONFLITS ET OU DE CATASTROPHES EVENTUELLES SONT :	22
5.1.3. <i>Hydraulique</i>	22
5.1.4. <i>Assainissement et Hygiène</i>	23
5.1.5. <i>Urbanisme et habitat</i>	24
5.1.6. <i>Sports, culture et tourisme</i>	25
5.2. SECTEURS PRODUCTIFS	27
5.2.1. <i>Pêche</i>	27
5.2.2 <i>Agriculture</i>	28
5.2.3 <i>Elevage</i>	29
5.2.4. <i>Foresterie</i>	31
5.2.5. <i>Commerce</i>	32
5.2.6 <i>Environnement et Adaptation au Changement Climatique</i>	32
5.2.7. <i>Problématique de la sécurité alimentaire</i>	35
5.3. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION.....	37
5.3.1 <i>Energie</i>	37
5.3.2 <i>TIC et Services Financiers</i>	37
5.3.3 <i>Désenclavement et Transport</i>	38
5.4. DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE	40
5.4.1. <i>Dynamique Organisationnel</i>	40
5.4.1. <i>Les organisations villageoises</i>	41
5.4.1.1. Typologie	41
5.4.2. <i>La Gouvernance de ces OCB</i> :.....	41

5.4.3. Les structures externes	42
5.5. GOUVERNANCE LOCALE	42
5.5.1. La Commune de Diambaty	42
5.5.1.1. Profil des élus	42
5.5.1.2. Dispositif de bonne gouvernance.....	42
5.5.1.3. Fonctionnement du conseil municipal	43
5.5.1.4. Activités du Bureau de la Commune au cours des trois dernières années	44
5.5.1.5. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES FINANCIÈRES.....	45
5.5.1.5.1. Identification et analyse des ressources financières	45
5.5.1.5.2. GESTION FINANCIÈRE ET BUDGETAIRE.....	46
TROISIÈME PARTIE : LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DANS LA COMMUNE DE DIACOUNDA	50
3.1. SCHEMA DE CORRESPONDANCE ENTRE LE PDC DE DIALACOTO ET LE PSE.....	50
3.2. LA VISION ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT	50
3.2.1. LA VISION DE DÉVELOPPEMENT.....	50
3.2.2. AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT	51
AXE1 : L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE POUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET LA REDUCTION DES PHÉNOMÈNES D'INÉGALITÉ ET D'EXCLUSION	51
AXE2 : L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE POUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET LA REDUCTION DES PHÉNOMÈNES D'INÉGALITÉ ET D'EXCLUSION	51
AXE3 : LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DROITS HUMAINS, PARTENARIAT ET ENVIRONNEMENT.....	51
4.3. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PDC	63
4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre.....	63
4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage.....	64
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre	64
4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs.....	65
4.3.4. Instruments de mise en œuvre.....	67
4.3.4.1. Le Plan Annuel d'Investissement.....	67
4.3.4.2. Le cadre de Suivi Évaluation	67
4.3.4.3. Le cadre de mesure des rendements du PDC.....	67
4.3.4.4. La méthode de gestion de l'information	67
4.3.4.5. Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC.....	67
4.3.4.6. Les instruments sectoriels de mise en œuvre.....	67
4.3.5. Le Financement du PDC.....	68
4.3.5.1. Évaluation des coûts.....	68
4.3.5.2. Les Sources de financement	68

Table des Illustrations

Liste de cartes

Carte 1 : Carte de Localisation de la commune de Diambaty	9
Carte 2 : Carte d'occupation du sol de la Commune de Diambaty	12
Carte 3 : Carte Administrative de la Commune de Diambaty	13
Carte 4 : Répartition des infrastructures sanitaires à l'échelle de la Commune	19

Liste des figures

Figure 1 : Histogramme de l'évolution de la pluviométrie.....	12
---	----

Liste des photos

Photo 1 : <i>Pont de fortune et passage difficile entre les villages de Karantaba et de Diambaty</i>	40
--	----

Liste des tableaux

Tableau 1 : Pluviométrie de la zone de 2002 à 2011 ..	11
Tableau 3 : Indicateur de Performance du préscolaire.....	15
Tableau 4 : Indicateur de performance de l'élémentaire	15
Tableau 5 : indicateur de performance du moyen secondaire	16
Tableau 6 : situation des Daaras et Ecoles coranique	16
Tableau 7 : la situation de l'enseignement des langues locales	16
Tableau 8 : situation des infrastructures hydraulique	22
Tableau 9 : Répartition du cheptel par espèce	29
Tableau 10 : pistes principales dans la Commune de Diambaty	38
Tableau 11: <i>Source : Enquêtes PDC 2018.</i>	39
Tableau 12 : pistes principales dans la Commune de Diambaty	39
Tableau 13 : structuration du conseil municipal.....	43
Tableau 14 : Fonction du Conseil municipal sur trois ans.....	43
Tableau 15 : réunions du conseil municipal de Diambaty sur trois années.	43
Tableau 16 : Activité du bureau	44
Tableau 17 : Niveau d'application des principes de bonne gouvernance	44
Tableau 18 : recettes de la CM en 2015 et 2017	45
Tableau 19 : Les ressources propres de la CM.....	46
Tableau 20 : dépenses de la CM de Diambaty en 2015 et 2017.....	47
Tableau 21 : dépenses de fonctionnement par composante en 2015 et 2017	47
Tableau 22 : dépenses d'investissement par composante en 2015 et 2017	48
Tableau 23 : Niveau d'exécution des dépenses en 2015 et 2017	48
Tableau 24 : détail du diagnostic institutionnel	69

SIGLES ET ABREVIATIONS

- ABP** : Associations de Base des Producteurs
- ANCAR** : Agence Nationale de Conseil Agricole et Municipal
- ARD** : Agence Régionale de Développement
- CEDEPS** : Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
- ASC** : Associations Sportives et Culturelles
- CEM** : Collège d'Enseignement Moyen
- CM** : Conseil Municipal
- CRS** : Catholic Relief Service
- DSRP** : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
- GPF** : Groupements de Promotion Féminine
- MARP** : Méthode Accélérée de Recherche Participative
- OCB** : Organisations Communales de Base
- OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- OP** : Organisation de Producteurs
- PAPIL** : Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
- PDC** : Plan de Développement Communal
- PNDL** : Programme National de Développement Local
- RGPH** : Recensement Général de la population et de l'Habitat

I. Contexte et Justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième axe d'intervention du Plan Sénégal Emergent (PSE), l'Etat du Sénégal a pris l'option irréversible d'engager une refondation majeure de son action territoriale en procédant à l'Acte III de la Décentralisation qui vise à « organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Pour concrétiser cette vision, le cheminement proposé opte pour le renouveau de l'aménagement du territoire adossé à l'option stratégique de territorialisation des politiques publiques. Ces orientations stratégiques préfigurent des changements majeurs en termes de territoires, de dispositifs de gouvernance et de mécanismes de financement.

Dans ce contexte, la révision des cadres de référence du développement des collectivités locales (CL) selon la version de l'Acte III de la décentralisation, ainsi que l'adaptation des outils d'ingénierie du développement territorial deviennent une nécessité.

A ce titre, une Plateforme Nationale de Planification (PNP) a été mise en place depuis 2014, animée par le Programme National de Développement Local (PNDL) et coordonnée par la Direction d'Appui au Développement Local (DADL). Constituée en outre la Direction de la Planification (DP/DGPPE) et de la Cellule d'Appui aux Elus Locaux (CAEL), la Plateforme s'est engagée, dans un processus de recherche-actions, afin de contribuer significativement à l'amélioration des stratégies de développement territorial.

Ainsi, dans le cadre d'une fertilisation croisée, la Plateforme a entrepris l'enrichissement du guide de planification locale, son test dans quelques collectivités pilotes avant d'en tirer les enseignements et engagé un processus de généralisation de l'élaboration des outils de planification locale.

C'est dans ce cadre que 21 communes rurales de la région de Sédhiou ont sollicité l'appui du Programme d'Appui au Programme National d'Investissement Agricole (PAPSEN) pour l'élaboration de leurs documents de planification.

II. Les objectifs de la mission

L'objectif de l'étude est d'élaborer le Plan de Développement Communal. Il s'agit de permettre à la Commune de disposer d'un outil (cadre de référence) de gestion et de pilotage du développement local.

Le processus de planification locale, envisagé dans la Commune, doit être une action qui s'intègre dans un processus global d'appui à la structuration, à l'auto promotion et à la responsabilisation des acteurs de la commune particulièrement les populations locales autour des problématiques de développement urbain.

III. Approche Méthodologique

La démarche méthodologique doit être basée sur un processus participatif et itératif où l'implication de tous les acteurs aux différentes étapes ainsi que l'appropriation et la validation consensuelle sont érigées en principes.

Le Plan de Développement Communal sera composé essentiellement de quatre grandes parties :

1ère partie : Introduction, Objectifs du PDC, Démarche méthodologique, présentation de la commune, etc.

2ème partie : Bilan diagnostique,

3ème partie : Orientations et Stratégies de développement de la Commune,

4ème partie : Elaboration du plan d'investissement 2017-2022 et identification des mécanismes de mise en œuvre du PDC.

3.1. Montage institutionnel du processus de planification

a) La Commission de Planification Elargie (CPE)

Instrument de pilotage, il a pour missions de superviser et de coordonner tout le processus de planification. La commission se réunit au maximum trois fois durant tout le processus de planification et est composé des représentants de toutes les catégories et sensibilités présentes dans la Commune (voir arrêté du Maire).

L'objectif est de faire participer toutes les catégories et d'éviter de soulever des tentatives de boycott ou d'exclusion durant cet important processus de planification. Cependant, du fait de sa lourdeur, la commission est secondée par un Comité Technique Régional beaucoup plus restreint qui se réunit régulièrement.

b) Le Comité Technique Régional (CTR)

C'est la cheville ouvrière de l'élaboration du PDC. Ce comité opérationnel du processus de planification est composé de quelques services techniques et partenaires de la commune.

Le Comité Technique Régional se réunit aux étapes suivantes :

- Restitution du diagnostic externe,
- Restitution du diagnostic participatif,
- Cadrage des ateliers de planification (orientations)
- Restitution des ateliers de planification,
- Restitution finale du PDC.

Le Comité Technique Régional sera plus sollicité que CPE et peut se réunir à chaque fois que le besoin se fait sentir. Le Comité Technique Régional (voir arrêté du Maire) a pour principales missions de conseiller la Commission de Planification Elargie. Placé sous la coordination de l'Agence Régionale de Développement, il est constitué de :

- La direction régionale du développement rural ;
- Le service régional de la planification ;
- Le service régional de l'appui au développement local ;
- Le service régional de la statistique et de la démographie.

Le CTR est également chargé de procéder à la validation technique de tous les documents produits par le consultant avant la transmission au conseil municipal.

⇒ **Etape 1 : Phase préparatoire**

Elle comprend :

- ✚ La mise en place de la commission de planification élargie (CPE) ;
- ✚ La formation des animateurs relais ;
- ✚ La journée de lancement ;
- ✚ Le diagnostic externe / cadrage ;
- ✚ L'atelier restitution du cadrage (CT).

La phase préparatoire permettra une maîtrise de la situation de référence ainsi que les enjeux de développement de la Commune et une définition claire et partagée des TDR du PDC mais également la mobilisation des acteurs et populations concernés dans l'élaboration et la mise en œuvre. Les résultats du diagnostic externe feront l'objet d'une restitution devant le comité technique régional.

⇒ **Etape 2. Diagnostic participatif**

Il implique d'une part les acteurs intervenant dans le développement économique et social de la Commune (opérateurs économiques, les ONG, projets et programmes, le Conseil Rural et l'Etat à travers les structures déconcentrées, etc.) et d'autre part les populations (géographique / quartier, sociologique) dans les résultats enregistrés par rapport à leurs missions ou objectifs poursuivis, les contraintes, les capacités et les perspectives.

Cette phase fondamentale dans le processus de planification devra nous permettre une connaissance précise des secteurs socio-économiques et des acteurs en termes de performance, contraintes et perspectives.

Nous insistons sur l'inventaire de l'existant en infrastructures (nombre, date d'implantation, par qui ? coût, gestion et entretien ?). La cartographie pourrait aider à faciliter l'analyse spatiale.

Enfin une analyse systémique doit révéler d'une part le niveau de développement actuel de la Commune, ses contraintes majeures, et d'autre part l'existence de fondements ou conditions qui permettent d'inscrire la CR dans une dynamique de développement durable et soutenu.

Les résultats du diagnostic feront l'objet d'une restitution devant le CTR et la CPE.

⇒ **Etape 3 : Orientations et stratégies de développement de la commune**

Prenant en compte les différentes fonctions à acquérir ou à consolider (administrative, productive, échange, offre de services publics de qualité, cadre de vie et d'épanouissement, etc.), le consultant aura à présenter des orientations et stratégies spécifiques de développement de la commune, lesquelles doivent être articulées aux préoccupations nationales prioritaires (PSE, lettres de politiques sectorielles et conventions internationales ratifiées). Il serait ainsi intéressant de comparer la situation de la commune par rapport aux objectifs régionaux / nationaux poursuivis afin de la projeter à moyen et long termes.

Il est attendu de cette partie :

- ✚ la définition de la vision et des axes stratégiques ;
- ✚ l'identification des objectifs généraux ;
- ✚ la définition des objectifs spécifiques ;
- ✚ l'identification des lignes d'actions.

Les résultats de cette étape feront l'objet d'une restitution devant le Comité Technique Régional.

⇒ **Etape 4 : Elaboration du Plan d'Investissement 2017-2022**

Cette phase déclinera de manière opérationnelle les actions à mettre en œuvre ainsi que quelques mécanismes de mise en œuvre et des esquisses de suivi évaluation des actions.

Les résultats attendus sont :

- ✚ le Plan d'Investissement est élaboré et annualisé en Plan Annuel d'Investissement (PAI) sur 6 ans (2017-2022) ;
- ✚ les actions sont identifiées, priorisées à court, moyen et long termes ;
- ✚ des fiches d'actions opérationnelles sont élaborées pour la mise en œuvre des actions en première année ;
- ✚ les mécanismes de suivi évaluation des actions sont définis.

Les résultats du Plan d'Investissement feront l'objet d'une restitution devant le Comité Technique Régional.

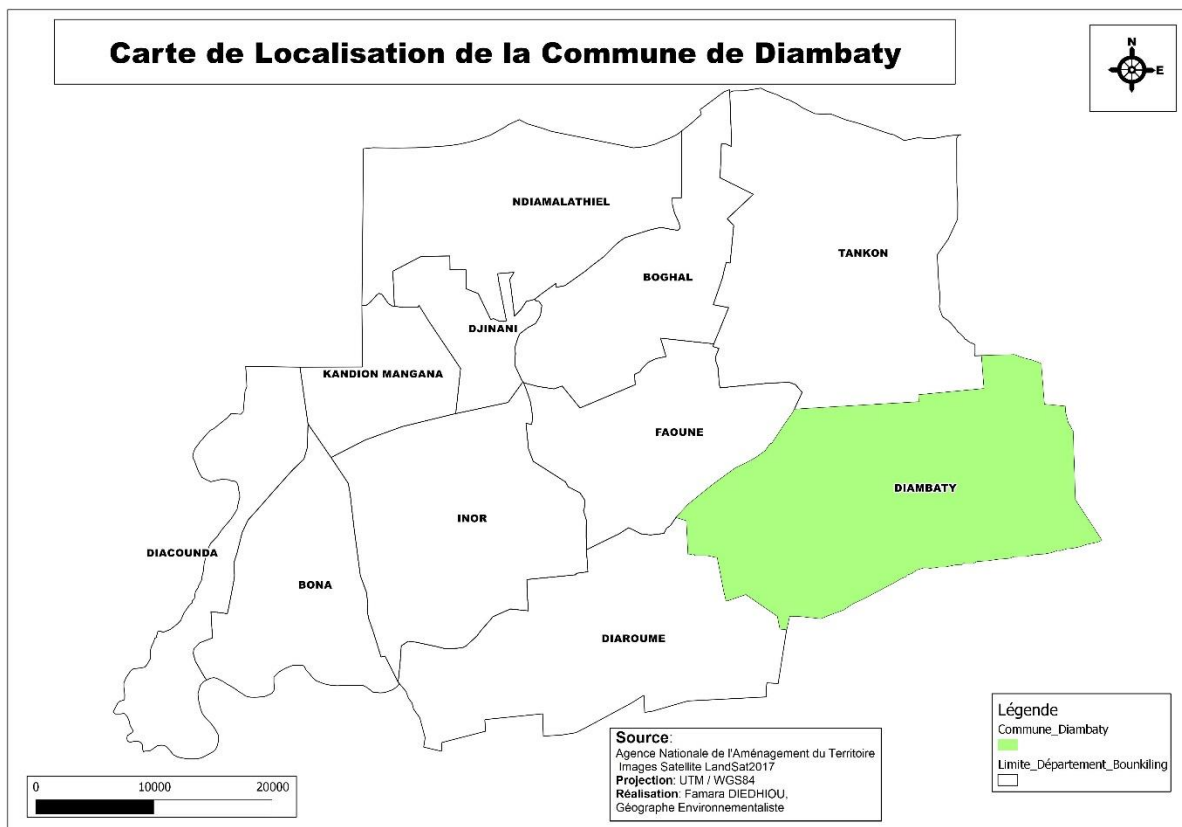
Après ces quatre étapes, le PDC provisoire sera rédigé par le consultant et comportera les quatre parties annoncées ci-dessus. Ce document fera l'objet d'une restitution devant le Comité Technique Régional puis devant la Commission de Planification Elargie. Après transmission au maître d'ouvrage, le PDC sera soumis au conseil municipal pour adoption puis au Représentant de l'Etat pour approbation.

IV. Première partie: Présentation de la Commune

4.1. Situation géographique

Localisée au Nord-Ouest dans la région de Sédhiou, département de Bounkiling, arrondissement de Diaroumé, la commune de DIAMBATY s'étend sur une superficie de 407 Km². Elle est limitée

- Au Nord par les communes de Faune et de Tankon;
- A l'Ouest par les communes de Faune et de Diaroumé;
- Au Sud par les communes de Sakar, d'Oudoucar, de Diannah Ba et de Samé Kanta;
- A l'est par l'arrondissement de Saré Bidji (département de Kolda).



Carte 1 : Carte de Localisation de la commune de Diambaty

4.2. Caractéristiques démographiques

Selon le RGPHAE 2013, la commune compte 9713 habitants structurés comme suit :

51% d'hommes et 49.% de femmes

82% de jeunes

0.6% de personnes âgées

Environ 100 personnes vivant avec un handicap

Population composée majoritairement de mandingues et de peulhs. On y trouve quelques minorités à savoir les wolofs, les sérères. De nos jours, les autorités locales ne disposent pas de statistiques concernant ces groupes ethniques.

La densité de la population est de 23 habitants au km².

4.2.1. Mouvement de la population

La dynamique migratoire de la Commune de DIAMBATY est fortement marquée par l'importance des potentialités agro-sylvopastorales. C'est pourquoi elle accueille de nombreux migrants venant des communes limitrophes, mais aussi des régions et pays proches (Kaolack, Fatick, Gambie, Guinée, Mali,...). Cette migration accentue la dynamique d'exploitation des ressources naturelles (terres, forêts, pâturages).

La tendance à l'émigration est très forte dans le milieu. Elle est surtout orientée vers l'international. Quant à la migration intérieure, elle s'effectue vers les grands centres urbains (Kaolack, Kolda, Dakar) qui constituent une étape pour aller vers l'Europe (France et Espagne). Aussi, la zone est en effet marquée par l'intensité des réseaux de solidarité et de trafic de clandestins qui facilitent l'exile de la population jeune.

Les principaux investissements faits par les émigrés sont surtout orientés vers l'habitat et la prise en charge des dépenses sociales. Néanmoins, on dénombre la construction, par les émigrés, d'un poste de santé dans le village de Diambaty.

Toutefois, la migration a aussi fait beaucoup de ravage dans la zone avec le phénomène des migrations irrégulières.

4.3. Caractéristiques physiques

• **Sols et relief** : Le relief de la Commune est généralement plat avec des bas-fonds de part et d'autre de la commune. Cette caractéristique est d'une grande importance pour le développement des activités agricoles dans la zone.

Les sols de la Commune de DIAMBATY sont essentiellement de type argileux (deck), argilo-sableux (deck dior) sur le plateau, deviennent argileux à hydro-morphes aux alentours des vallées et des bas-fonds.

Les sols ferrugineux tropicaux sont de deux types.

Les sols sablonneux peu fertiles qui occupent une bonne partie de la Commune. Ce sont :

- ✚ les sols ferrugineux tropicaux lessivés qui constituent l'écrasante majorité du domaine des champs et des concessions. Il s'agit de sols fortement appréciés pour la culture des céréales, de l'arachide, du coton entre autres.
- ✚ Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés occupent surtout les bas-fonds. Ce sont des sols bruns argileux très riches en éléments nutritifs. Ils sont très appréciés dans la riziculture. Ils sont situés pour l'essentiel à l'Est de la Commune de DIAMBATY.

Il faut noter l'existence des sols sablo-argileux (Dek-dior) qui constituent surtout des zones tampons entre les sols sablonneux(Dior) et les sols argileux(Dek).

En général, les ressources pédologiques de la Commune sont aptes à l'agriculture pluviale et irriguée mais connaissent beaucoup de contraintes. Ces dernières sont liées à l'absence ou l'abandon de la pratique de jachère, l'utilisation abusive de certaines techniques culturales mais surtout par la dégradation sous l'influence néfaste de l'avancée de la langue salée, l'érosion hydrique et éolienne.

Les conséquences de ces actions anthropiques sont néfastes pour ce qui est de la fertilité des sols et donc des rendements de cultures.

- **Faune et flore :**

La végétation est composée de strates (arborées, arbustives et herbacée) assez dense.

✓ La strate arborée comprend les espèces suivantes : venne (pterocarpus erinacuis), Link (afzelia africana, caillédraat (khaya senegalensis), rônier (porassus aethiopicum), mangrove (laguncularia racemosa).

✓ La strate arbustive est essentiellement constituée par les espèces suivantes : kinkéliba (combretum micranthum), ratte ou diambakatang (combretum glutinosum).

✓ La strate herbacée est, quant à elle, dominée par les graminées.

La faune, diversifiée est composée de gibiers, de grande faunes et d'oiseaux.

- **Climat :** Il est de type soudano-sahélien avec l'alternance de 2 saisons : une saison des pluies entre juin et octobre et une saison sèche entre novembre et mai.

- **Température :** relativement élevée et variant entre 20 et 40 °C selon les saisons

- **Vents :** Ils alternent en fonction des périodes. Nous avons du vent frais en période de fraîcheur entre Novembre et Janvier, des vents chauds et sec appelés harmattans en période de chaleur entre Février et Mai. En fin, la période hivernale est marquée par l'alternance de vent chaud et froid avant et après la pluie.

- **Pluviométrie :** le régime pluviométrique est très aléatoire (voir annexe). Elle se caractérise par l'abondance des précipitations, la fréquence des orages (63 jours de pluies en moyenne par an) plus ou moins violents et la présence des vents de mousson. La moyenne pluviométrique annuelle varie entre 850 et 1350 mm. La dynamique d'évolution de la pluviométrie est caractérisée par une grande fluctuation selon les années.

- **Eaux de surface :** Plusieurs affluents du « Soungroungou » qui s'assèchent pendant la saison chaude. et constituent des barrières naturelles pendant l'hivernage. Ils sont alimentés par les eaux de ruissellement vers les bas-fonds (voir liste).

- **Eaux souterraines :** la profondeur de la nappe phréatique est atteinte des dépressions aux plateaux, entre 5 et 45m.

Tableau 1 : Pluviométrie de la zone de 2002 à 2011..

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Hauteur d'eau	881,3	1146,8	1243,8	1079,9	1029,6	1015,3	1401,4	1244,8	1235,6	852,6
Nombre Jours	50	74	67	59	55	52	76	67	78	55

Source: DRDR de Sédiou

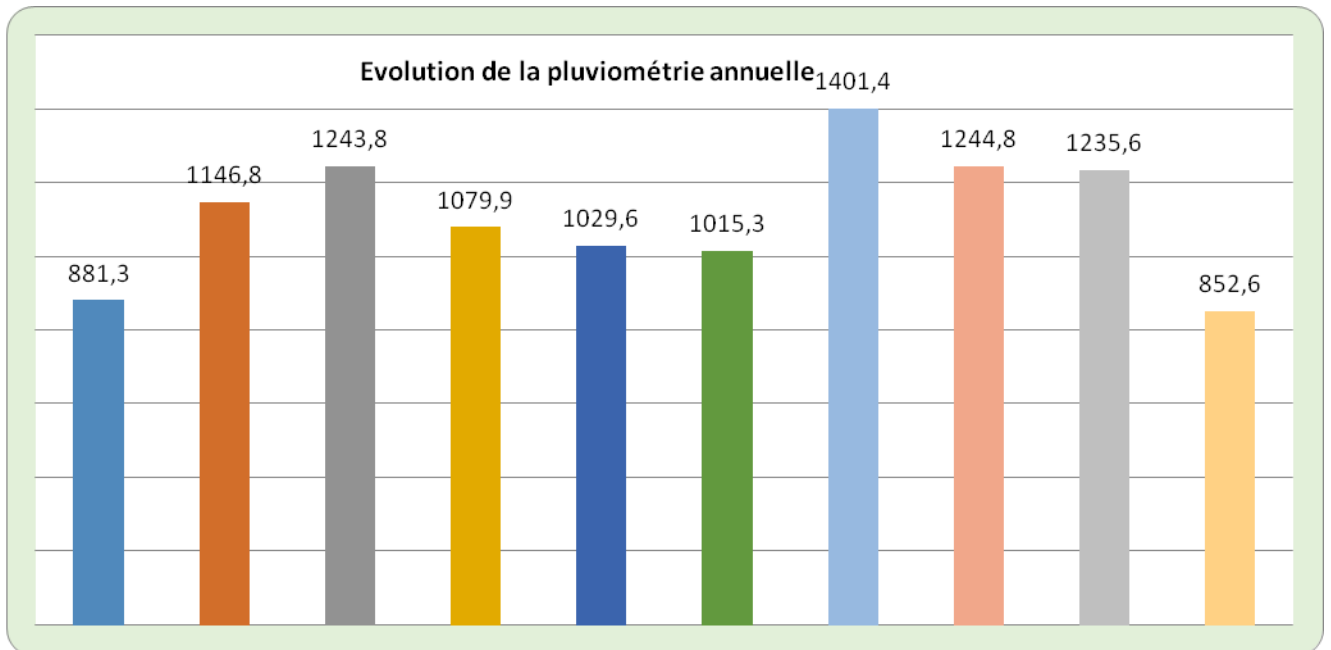
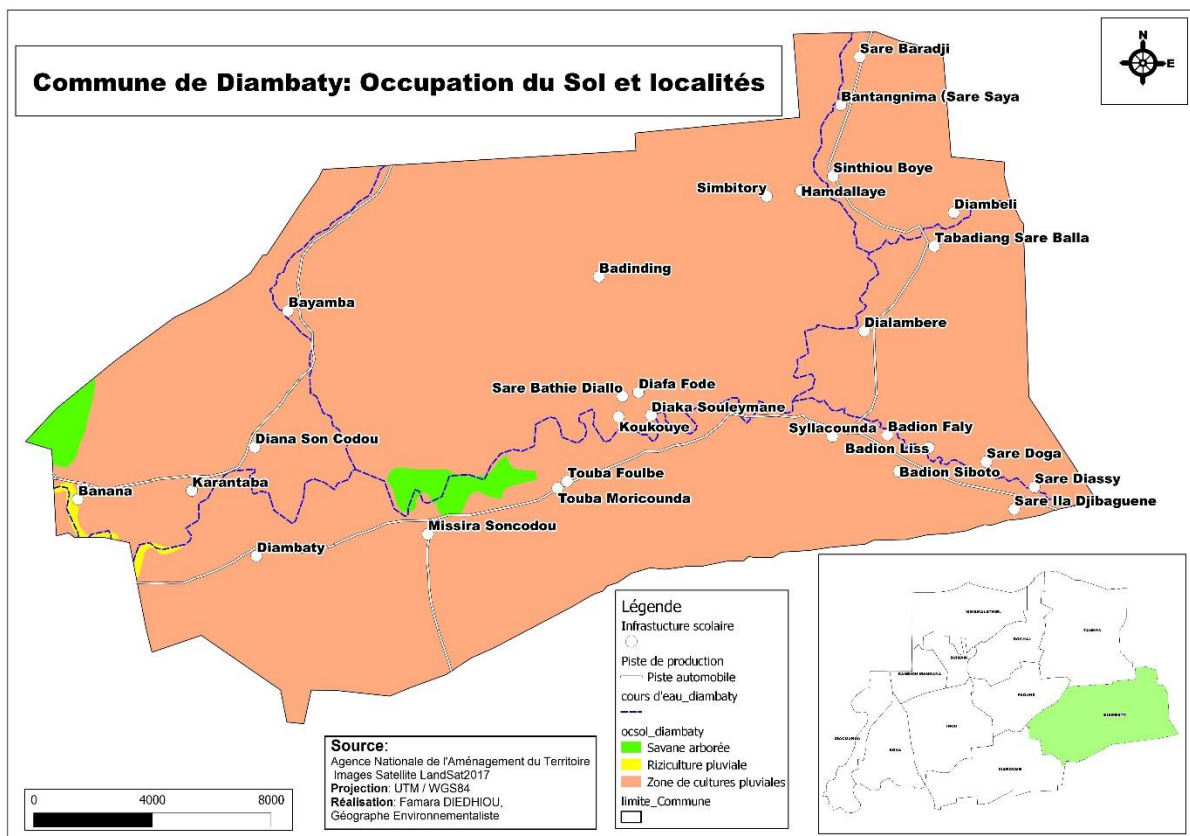


Figure 1 : Histogramme de l'évolution de la pluviométrie

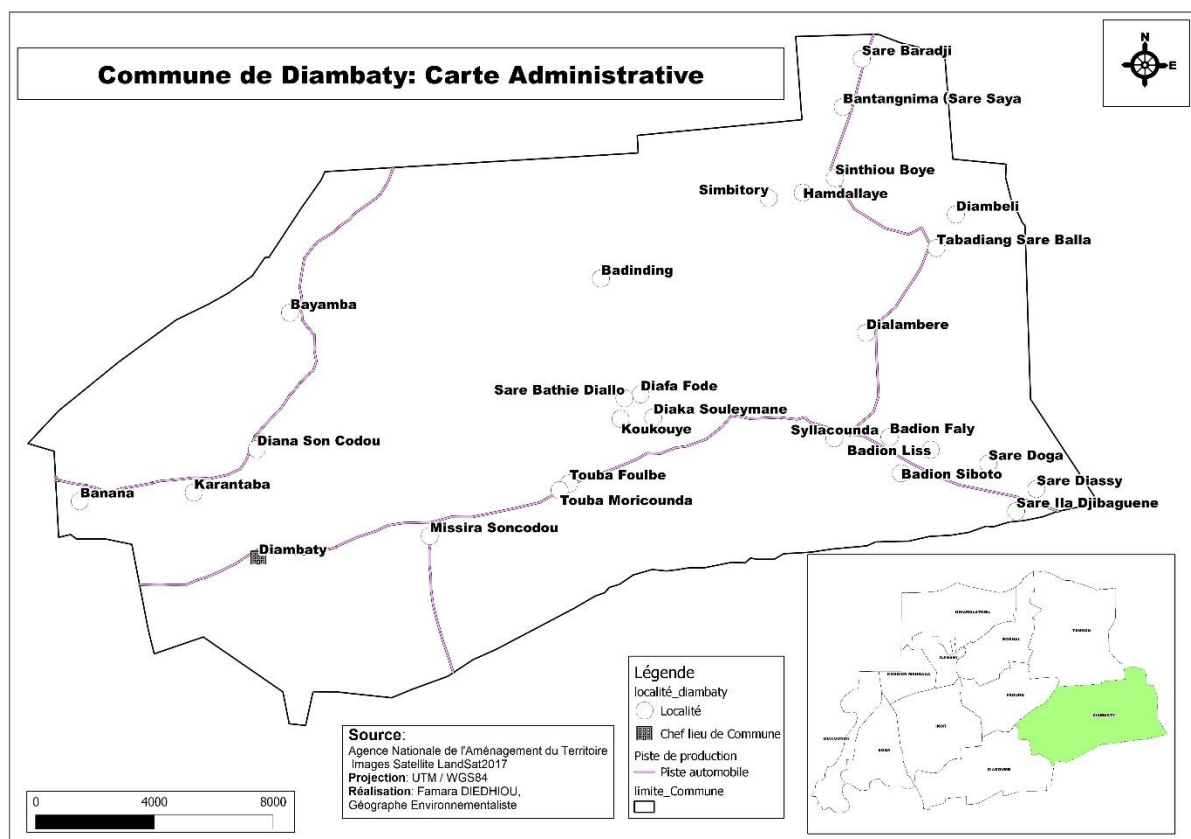
Source: DRDR de Sédhiou



Carte 2 : Carte d'occupation du sol de la Commune de Diambaty

4.4. Les Aspect administratif

Par le Décret N° 2008-749 du 10 juillet 2008, la commune de DIAMBATY a été érigée en commune avec soixante-quinze (75) villages et trois hameaux qui sont : Diambaty, Banana, Karantaba, Diannah Soncodou, Manconong, Missira Soncodou, Touba Moricounda, Touba Foulbé, Médina Tallène, Djiguimar, Médina Ndiobène, Saré Lamine Diallo, Saré Alètte, Syllacounda, Nassiroulaye, Kokouye, Saré Selba, Saré Sawaye, Saré Ilo, Saré Bodio, Saré Samba Sow, Saré Sara Seydi, Saré Ngadia, Saré Doga, Saré Diassy, Sinthiou Boye Diallo, Saré Baradji, Saré Lakou, Saré Sounkarou, Saré Amadou, Saré Aly Diao, Saré Gagna, Saré Demba, Hamdallaye, Saré Mangassa, Saré Ila Djibaguène, Sinthiang Kadialy, Sinthiang Samba Diamé, Sinthiang Guidom, Sinthiang Bidji, Sinthiang Sambarou, Sinthiang Ousmane Guèye, Sinthiang ousmane, Bantagnima, Diaka Souleymane, Diaka Fodé, Badion Fally, Badion Liss, Badion Siboto, Saré Manfou, Dialembéré, Tabadian, Diambély, Sinthiang Bakary, Médina Alpha Cissé, Samtoulou, Médina Aly Mballo, Simpitory, centour El Hadji, Bayamba, Manoto, Madina Doumbouya, Touba Bayamba, Darou Salam Cissé, Touba Ndawène, Saré Sambélé, Saré Pathé Cissé, Badinding, Dialaba, Diadiély, Médina Seydou Nourou Tall



Carte 3 : Carte Administrative de la Commune de Diambaty

4.5. Le Zonage de la commune

On recense 75 villages administratifs dans la commune DIAMBATY parmi lesquels un seul (Darou Salam Cisse) est un petit centre rural avec 928 habitants en 2013 et qui concentrera 9.5 % de la population totale de la commune. Les petites localités de

moins de 500 habitants représenteront 97 % des villages administratifs ; ce qui n'est pas favorable à la réalisation des infrastructures communautaires.

Un zonage a été élaboré en fonction du degré de polarisation de certains villages et de l'enclavement ou accessibilité lié à la proximité avec les administrations locales.

Ainsi trois (3) zones ont été identifiées :

- SYLLACOUNDA;
- DIAMBATY ;
- BAYAMBA.

Tableau 1 : zonage de la Commune de DIAMBATY

Zone	Village centre	Villages polarisés	Nbre de villages
1	SYLLACOUNDA	Syllacounda, , Kokouye, Saré Selba, Saré Sawaye, Saré Ilo, Saré Bodio, Saré Samba Sow, Saré Sara Seydi, Saré Ngadia, Saré Doga, Saré Diassy, Sinthiou Boye Diallo, Saré Baradji, Saré Lakou, Saré Sounkarou, Saré Amadou, Saré Aly Diao, Saré Gagna, Saré Demba Sow, Hamdallaye, Saré Mangassa, Saré Ila Djibaguène, Sinthiang Kadialy, Sinthiang Samba Diamé, Sinthiang Guidom, Sinthiang Bidji, Sinthiang Sambarou, Sinthiang ousmane, Bantagnima, Diaka Souleymane, Diaka Fodé, Badion Fally, Badion Liss, Badion Siboto, Saré Manfou, Dialembéré, Tabadian, , Sinthiang Bakary, Médina Alpha Cissé, , Médina Aly Mballo, Simpitory, centour El Hadji, Saré Mamadou, Sare Bathie Diallo	45
2	Diambaty	Diambaty, Banana, Karantaba, Diannah Soncodou, Manconong, Missira Soncodou, Touba Moricounda, Touba Foulbé, Médina Tallène, Saré Lamine Diallo, Saré Alètte, Tanema, Darou miname, Dinguiraye, Medina Tallen, Prokhane, Médina Diobène	17
3	BAYAMBA	Bayamba, Manoto, Madina Doumbouya, Touba Bayamba, Darou Salam Cissé, Touba Ndawène, Saré Sambélé, Saré Pathé Cissé, Badinding, Dialaba, Diadiély, Médina Seydou Nourou Tall., Touba Saloum	13

V. Deuxième partie : Bilan diagnostic

5.1. Les Secteurs sociaux de Base

5.1.1. Education

5.1.1.1. Préscolaire

Tableau 2 : Indicateur de Performance du préscolaire

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructure	1 CPC
Population scolarisable	1597
Population scolarisée	25
TBPS	1.56
Ratio élèves / classes	25
Ratio enseignant / élèves	1/25
Accès aux commodités	Pas de commodité

Le cycle préscolaire compte une (1) classe dans un établissement élémentaire (1CPC à Bayamba). L'offre et la qualité de service sont caractérisées comme suit :

- Un TBS assez performant de 1.56 % inférieure à celui du département (6.1%) et largement en dessous celui de la région (17.5 %) ;
- Un cadre d'apprentissage approprié avec des ratios en dessous de la norme. Ce qui reflète un surplus de 25 salles de classe avec des tables-bancs respectant la norme. La seule classe n'est pas équipée de bibliothèque, d'énergie, de clôture et n'a pas accès à l'eau potable ni aux édicules publics;
- En somme les commodités sont totalement absentes dans ce secteur aussi sensible.

5.1.1.2. Élémentaire

Tableau 3 : Indicateur de performance de l'élémentaire

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructures	13
Population scolarisable	3153
Population scolarisée	1427
Rapport de masculinité	87
TBS	45.25
Ratio élèves / classes	33 inférieures à la moyenne 50
Ratio enseignant / élèves	1/43
Accès aux commodités	23% latrine, 0% Eau, 0% Clôture, 8% Energie

Le Cycle Élémentaire comporte 13 établissements (Diambaty, Bayamba, Diannah Sonkodou, Sare ilo, Missirah Sonkodou, Syllacounda, Diaka Fode, Banana, Touba Moricounda, Sinthiou Boye, Manconon, Saré Manfou et Karantaba Sonkodou) comptant 43 salles de classes dont 18 abris provisoires soit 42%. L'offre et la qualité de service sont caractérisées comme suit :

- Un TBS peu performant de 45.25% inférieur à celui du département (84 %) et largement en dessous celui de la région (99.8 %) ;
- Un indice de parité en faveur des garçons (87 garçons contre 100 filles), ce qui nécessite davantage d'effort dans la politique de scolarisation et de maintien des garçons à l'école ;
- Un cadre d'apprentissage approprié avec des ratios en dessous de la norme. Ce qui reflète un surplus de 17 salles de classe avec des tables-bancs respectant la norme. Aucune école n'est équipée de bibliothèque, de salles informatiques et

de clôture. Les écoles ne possèdent pas de bloc administratif ni de gouvernement scolaire.

- Aucune école n'a accès à l'eau potable. Les édicules publics ne sont présents qu'à Diambaty, Syllacounda et Karantaba Sonkodou. Seule, l'école de Syllacounda a une source d'énergie.

5.1.1.3. Moyen Secondaire

Tableau 4 : indicateur de performance du moyen secondaire

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructures	0
Population scolarisable	Nd
Population scolarisée	Nd
Rapport de masculinité	Nd
TBS	Nd
Ratio élèves / classes	Nd
Ratio enseignant /élèves	Nd
Accès aux commodités	Nd

La commune n'abrite pas de collège ni de lycée mais dispose de 2 classes construites au CEM de Diambaty non ouvert.

5.1.1.4. Daaras et Ecoles franco- arabes

Tableau 5 : situation des Daaras et Ecoles coranique

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructures	Nd
Effectifs des apprenants	Nd
Rapport de masculinité	Nd
Apprenants de moins de 5 ans	Nd
Accès aux commodités : Eau, Toiletttes, Electricité	Nd

La commune abrite plusieurs daaras traditionnels presque dans tous les villages. Ils sont caractérisés par l'absence de construction et de commodités qui freinent considérablement le développement du secteur. Cependant, Il y'a une vingtaine plus dynamique. Ces structures comblent, tant soi peu, l'insuffisance de l'offre éducative et reçoivent un nombre important d'élèves. Les conditions d'accueil et d'apprentissage liées à l'absence de construction et de commodités (absence de salle, exigüité des lieux, absence de nattes, hygiène déplorable) adéquates constituent un véritable frein au développement du secteur.

5.1.1.5. Alphabétisation

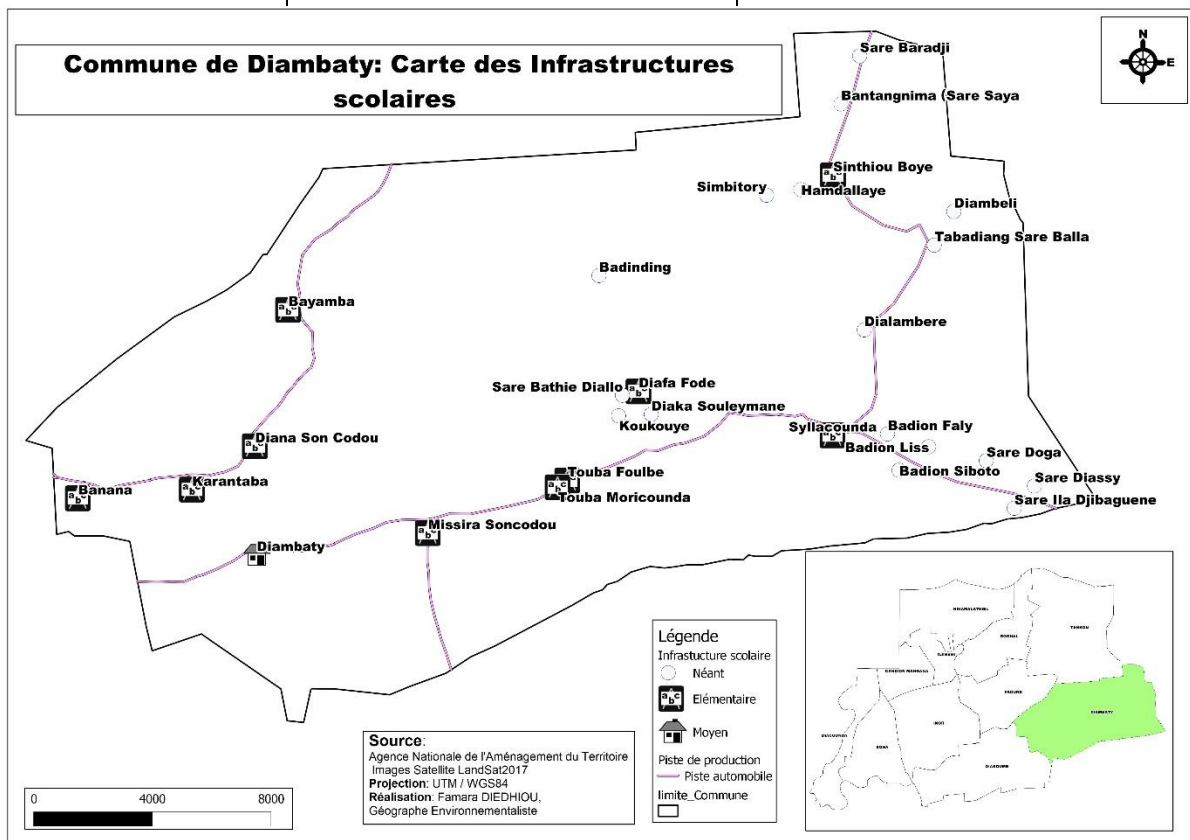
Tableau 6 : la situation de l'enseignement des langues locales

INDICATEURS	CARACTERISTIQUES
Infrastructures	Nd
Effectifs des apprenants	Nd
Rapport de masculinité	Nd
Accès aux commodités : Eau, Toiletttes, Electricité	Nd

La commune n'a pas de centre d'alphabétisation. Aucun intervenant n'est signalé malgré l'énorme besoin des populations.

TABLEAU SYNOPTIQUE EDUCATION		
ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence 1 préscolaire • Existence de 13 écoles élémentaires • Accessibilité des écoles • Personnel • Adhésion des APE autour de l'école • Augmentation du taux 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de salles de classe • Existence d'abris provisoire • Manque d'équipement (table bancs) • Insuffisance d'enseignants • Inexistence d'écoles maternelles ou de case des tout-petits ; • Inexistence de CEM ou de lycée ; • Manque de structure d'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et équipement d'écoles maternelles ou de case des tout-petits • Construction et équipement de salles de classes (18 abris) • Construction de CEM de proximité • Renforcement de personnel enseignant • Renforcement des centres d'alphabétisation • Construction de latrines

<ul style="list-style-type: none"> de scolarisation Appui de l'Etat et des CL 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de latrine Insuffisance d'eau dans les écoles Insuffisance de fournitures scolaires Insuffisance et difficultés d'approvisionnement des cantines scolaires Absence de clôture pour les écoles Manque d'électrification des locaux Absence de bibliothèques scolaires et des manuels pédagogiques Absence de TIC dans les écoles Retard de mise en place des mesures d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> Construction et équipement des blocs administratifs dans les 13 écoles primaires Mise en place de réseau AEP dans les écoles faire des IEC/ sensibilisation des parents, élèves Dotation en fournitures des élèves création de cantines scolaires Dotation en aliments pour les cantines (riz, huile) Clôture des écoles Electrification des locaux Création de bibliothèques scolaires Dotation en manuels pédagogiques Introduction des TIC dans les écoles
---	---	---



5.1.2. Santé et Action Sociale

5.1.2.1. Inventaire de l'existant

INFRASTRUCTURES	EQUIPEMENTS	PERSONNEL	ORGANES DE GESTION
Poste de Santé (03) (Dispensaire + Maternité) Localité : DIAMBATY, Seydou Nourou Tall et Syllacounda (fonctionnel)	<ul style="list-style-type: none"> Appareil de stockage de médicaments Ambulances (0) Lits d'observation(5) Kit d'accouchements et de petite chirurgie Kit de consultation 	<ul style="list-style-type: none"> Infirmier (3) Sage-femme (1) Assistants stagiaires passagères Matrones (3) Badiéou Gokh(3) 	<ul style="list-style-type: none"> Comité de Gestion peu dynamique Comité de Santé peu dynamique
Case de santé (02) dont un seul fonctionnel Localité :Bayamba (non fonctionnel) et Karantaba	<ul style="list-style-type: none"> Kit de consultation 	<ul style="list-style-type: none"> ASC (1) Badiéou Gokh(1) 	<ul style="list-style-type: none">

5.1.2.2. Bilan épidémiologique

L'analyse épidémiologique situe la demande de services par rapport aux maladies endémiques et chroniques. Avec la proximité du « Soungroungou » et d'importants points d'eau, les maladies liées à l'eau et l'hygiène (Pneumonie, diarrhées, hilminthiase, toux, Rhume, dermatose dysenterie, paludisme, broncho-pneumopathies et grippe) sont les plus récurrentes dans la Commune de Diambaty, favorisant la mortalité infantile et de fausses couches.

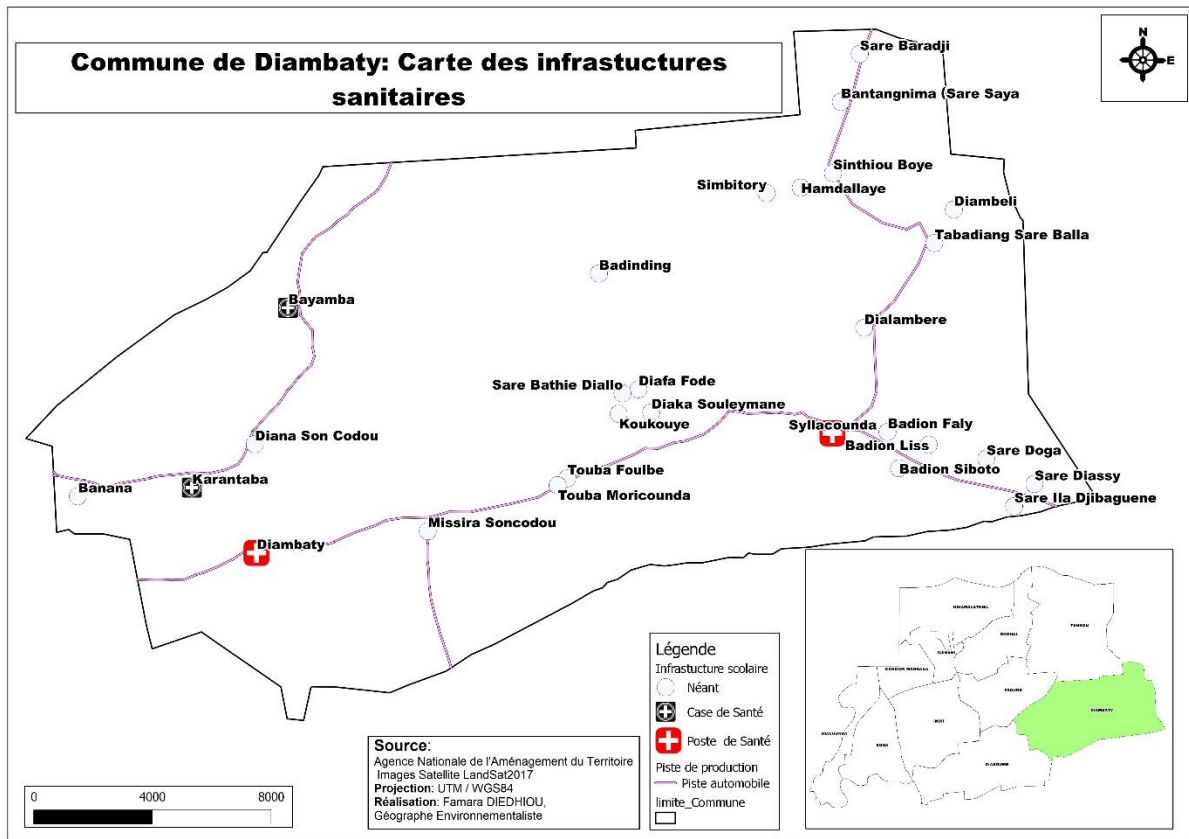
Par ailleurs, les maladies chroniques (hyper/hypotension artérielle, dermatoses, toux/rhume, les types de malnutrition MA, MAM, MAS, rhumatisme et asthme), présentes dans la Commune de DIAMBATY, sont liées à la pollution de l'environnement immédiat (ordures ménagères, eaux usées, etc.) et à la pauvreté des ménages les plus touchés.

Il existe cependant des matrones dans les villages mais également des agents de santé communautaire. Ces derniers jouent un rôle prépondérant dans la santé des populations de la commune.

Les « Badiénou gokh » jouent également un rôle très important, surtout auprès des femmes en âge de procréer et malgré leur nombre encore insuffisant (4) sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Il faut noter que la seule Case de santé construite pour toute une Commune de 75 villages par la Diaspora et les habitants du village reste Non Fonctionnelle à Bayamba.

TABLEAU SYNOPTIQUE SANTE		
ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de 3 postes de santé fonctionnelles ; • Existence de 2 cases de santé dont un seul est fonctionnel • Existence de personnel sanitaire qualifiés et communautaire (3 ICP, 1 Sage femme, 3 Matrones, 1 ASC, des Badiénou Gokh, Relais) ; • Disponibilité du personnel • Présence de partenaires • Formation continue du personnel • Supervisions régulières • Existence de comités de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'infrastructures sanitaires fonctionnelles ; • Enclavement • Déficit de médicaments ; • Taux de mortalité élevé ; • Vétusté des locaux • Plateaux techniques incomplets • Insuffisance du personnel clé et techniciens de surface • Absence de motivation des volontaires • Léthargie des comités de santé • CPN tardives • Faible équipement des structures sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire et équiper des infrastructures sanitaires (poste de santé, cases de santé, maternité rurale) • Améliorer la rémunération des volontaires • Recruter et Former les relais sanitaire • Faire un plaidoyer pour l'affectation de personnel • Mettre en place très tôt des fonds de dotation • Informer et sensibiliser les populations • Faire un plaidoyer pour le respect des CPN ; • Faire un plaidoyer pour arrêter les accouchements à domicile • Equiper les structures existantes



Carte 4 : Répartition des infrastructures sanitaires à l'échelle de la Commune

5.1.2.3. Protection Sociale

La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures visant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle intègre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires, avec les trois logiques : celle d'assistance, celle d'assurance dans la prise en charge des prestations et celle d'autonomisation des catégories sociales. Les transferts non contributifs, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux de sécurité permettent aux populations pauvres de disposer d'un revenu minimum, de moyens de subsistance et de soins de santé.

Le Sénégal compte faire sienne, à travers le PSE, l'Initiative pour un Socle de Protection sociale (SPS) qui vise à garantir un meilleur accès aux services essentiels et aux transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables, en articulation avec la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS). Cette stratégie est mise en œuvre à travers l'Initiative nationale de Protection sociale (INPS) pour une croissance économique inclusive.

Le département de Boudiou est un vaste département avec une très faible densité de la population. Cette population est essentiellement rurale et est par conséquent confrontée à de nombreuses difficultés liées à la précarité.

Le service départemental de l'action Sociale (SDAS) a été mis en place dans le département pour intervenir au profit des couches les plus vulnérables. Ses principales cibles : les personnes handicapés, les personnes âgées, les veuves, l'enfance déshéritée (talibés, orphelins).

La Direction de l'Action Sociale (DGAS) a mis en œuvre différents programmes exécutés par le SDAS en vue d'assurer l'autonomisation des couches les plus

vulnérables. Deux cent (200) personnes sont touchées par les filets sociaux dans la commune dont cent trente femmes (130).

5.1.2.4. Protection de l'enfance

Les enfants représentent une couche fragile de la population, ne bénéficiant pas d'une attention particulière de la part des autorités locales. En effet, il n'existe pas d'école maternelle ni de centre de récupération nutritionnel pour les enfants malnutris. Certains programmes de nutrition ou de distribution de moustiquaires n'interviennent pas dans la commune laissant cette couche à la merci des maladies. Les enfants sont également confrontés aux insuffisances en matière de respects de leurs droits fondamentaux (le travail des enfants qui est pratiqué alors que c'est interdit) et les phénomènes de violence contre les enfants (excision, grossesses précoces,...).

L'état intervient à travers, le Programme Enfance déshéritée (PED) pour améliorer les conditions de vie des enfants et jeunes en situation difficile. Ainsi, un nombre important d'enfants ont été sélectionnés pour leur enrôlement prochain dans les mutuelles de santé.

Il existe d'autres structures qui investissent dans le social et sont entre autres UNICEF, TOSTAN, la délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, le Commissariat à la sécurité alimentaire etc.

5.1.2.5. Protection de personnes vivantes avec handicaps

Dans la commune, les personnes vivantes avec un handicap semblent être complètement marginalisées. Elles ne sont pas organisées et par conséquent ne bénéficient d'aucune aide de la part de la collectivité locale ou d'autres partenaires. Elles restent confiner dans leurs villages à la charge exclusive de leurs parents.

Le Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC), vise à promouvoir l'accès des personnes en situation d'handicap aux services sociaux de base. La commune de Diambaty compte environ une centaine (100) Personnes en situation d'handicape dont trente-cinq (35) femmes.

Ses dernières, souffrent d'un problème de suivi avec les programmes de l'état, par exemple en ce qui concerne les cartes d'égalité de chance, des dossiers ont été sélectionnés pour être déposé. Cependant, aussi bien les cartes d'égalité de chance que les cartes d'identité Nationales souffrent d'un problème d'état civile.

A ce niveau l'UNICEF appui les élèves dans le département pour l'obtention d'état civil en sollicitant le détachement d'un enseignant qui s'occupe des dossiers au tribunal départemental de Sédhiou.

L'inadéquation des structures scolaires aux personnes vivant avec un handicap influe négativement sur l'insertion des enfants vulnérables. Aussi, il faut noter l'absence de tutorat pour les jeunes filles et garçons en situation d'handicape.

Pour pallier à ses problèmes, il urge de :

- ✓ Créer un comité d'accueil et de soutien pour les jeunes filles et garçon handicapées des communes dans département de Bounkiling ;
- ✓ Mettre à disposition un personnel qualifié ;
- ✓ Assister les élèves dans les familles d'accueil;
- ✓ Faire un bon recensement dans les familles d'accueil;
- ✓ Sensibiliser les décideurs locaux sur la vulnérabilité de la couche.

5.1.2.6. Protection des femmes

La diversité ethnique explique la variation du rôle de sexe. Les femmes constituent un groupe social très démunie dans la commune. En effet, les groupements de femmes sont confrontés à de nombreux problèmes notamment en matière de formalisation, de bonne gouvernance, d'accès au financement et aux partenaires, de niveau d'instruction et de qualification....

On note aussi une faible présence des femmes dans les instances de décisions, notamment au sein du conseil municipal. En effet, l'institution locale compte 20 femmes sur 40 conseillers et aucune des 09 commissions n'est présidée par une femme. Cette situation fait que les besoins des femmes sont faiblement pris en charge par la commune.

L'accès à la terre, aux intrants, aux équipements de labours et post récoltes est difficile pour les femmes qui pourtant s'adonnent en majorité à des activités rizicoles et maraichères dans les zones de bas-fonds. Le manque de moyens d'exhaure dans les puits constitue également un fardeau important pour les nombreuses femmes obligées de faire des efforts pénibles pour tirer l'eau des puits.

Dans les foyers, les couples vivent en harmonie mais avec une prédominance des hommes dans la prise de décision et des initiatives. Les hommes essaient de subvenir aux besoins de la famille tandis que les femmes se soumettent à leurs décisions et à leurs désirs. Les femmes n'ont pas le droit de prendre la parole en public.

Elles constituent plus de 49% de la population et se regroupent pour la plupart au sein de GPF. Souvent un groupe de bénévoles dirige le groupement et en assure la gestion et le fonctionnement.

Cependant, elles sont presque toutes analphabètes et accusent un déficit de formation criarde.

TABLEAU SYNOPTIQUE PROTECTION SOCIALE		
ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de beaucoup d'enfants ; • Existence de personnes vivants avec un handicapé ; • Existence de plusieurs femmes (49% de la population) • pistes ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de foyer des femmes • Non accès au financement des AGR ; • Manque de dynamisme des GPF ; • Absence de marché pour l'écoulement des produits ; • Divagation des animaux dans les rizières et les sites maraichers ; • Manque d'équipement des femmes en motoculteurs et moulins ; • Manque d'appui de la commune aux personnes handicapées ; • Enclavement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et équipement d'un foyer des femmes ; • Formation des femmes dans les créneaux porteurs • Création d'un marché hebdomadaire dans la commune ; • Dotation en motoculteurs, moulins et unités de transformation et de conditionnement; • Prise en compte des handicapés dans la répartition du fonds de dotation ; • Concertation entre éleveurs et agriculteurs pour le respect des parcours de bétail ; • Sensibilisation contre l'excision et les violences faites aux femmes ;

5.1.2.7. Protection civile

L'enclavement de l'intérieur de la commune, le faible accès aux prestations de santé et les phénomènes démographiques, sociaux, économiques et environnementaux qu'il engendre, constituent les facteurs majeurs de risques et de catastrophes dans la commune. C'est donc une insécurité multiforme, liée autant à l'état de sous-équipement infrastructurel du territoire communal, qu'à la non maîtrise des

mouvements migratoires, et des trafics de toutes sortes qui sévissent dans l'environnement des Marchés hebdomadaires ou « Loumas », et au niveau des espaces transfrontaliers.

La commune connaît un important flux migratoire dû à son potentiel agropastoral et forestier. Il manque totalement d'éclairage public ce qui accentue les risques d'insécurité.

Les principales sources de conflits et ou de catastrophes éventuelles sont :

- Les dévastations de rizières ou de sites maraichers par les animaux domestiques (bœufs, chèvres,...) ;
- La détermination des limites des champs de culture ou des terroirs villageois ;
- La faiblesse du système de protection contre la foudre (absence de paratonnerres), malgré la récurrence des accidents en période hivernale ;
- La coupe illégale et clandestine de bois faisant reculer le couvert végétal.

Cette description de la situation sécuritaire sous régionale appelle de la part des pouvoirs publics des mesures hardies pour mettre fin à ces actes préjudiciables à la paix et à la tranquillité publiques.

Pour se faire, il s'avère nécessaire de :

- ⇒ Mettre en place un cadre de concertation entre éleveurs et agriculteurs pour l'instauration et le respect des parcours de bétail ;
- ⇒ Procéder à la délimitation concertée des frontières entre terroirs villageois ;
- ⇒ Installer des paratonnerres pour protéger la population ;
- ⇒ Mettre en place des comités de vigilances et de gestion des ressources naturelles.

5.1.3. Hydraulique

Le réseau d'approvisionnement en eau potable

Tableau 7 : situation des infrastructures hydraulique

INFRASTRUCTURES	ORGANES DE GESTION
Forage (1) : seydou nourou tall un forage privé non fonctionnel	Neant
Puits modernes équipés de pompes manuelles(3) : Diambaty, Bayamba, Missira Sonkodou	Neant
Puits modernes sans pompes (7) : Karantaba, Touba Moricounda, Diaka Fodé, Badion Lyss, Darou Salam Cissé, Banana, Saré Selba	Neant
Puits traditionnels : sont dans tous les villages	Neant

Malgré les sécheresses répétées et leurs conséquences sur l'écoulement de surface, les potentialités hydrauliques de la commune sont assez importantes. La baisse de la pluviométrie conjuguée au déboisement a un effet considérable sur les ressources en eau.

Mais, la commune est drainée malgré tout par les affluents du « Soungrongou ». D'autres sources d'eau temporaires existent pendant la saison pluvieuse. Il s'agit essentiellement de mares et marigots qui sont utilisés pour certaines cultures et l'abreuvement des animaux.

La construction d'infrastructures hydrauliques repose essentiellement sur ces deux potentialités. L'exploitation des eaux souterraines est facilitée par le niveau de profondeur de la nappe phréatique qui varie entre 5 et 45 mètres de profondeur.

Toutefois, avec l'inexistence forages et mini forage, la problématique de l'accès à l'eau potable demeure une tendance lourde pour les populations locales. L'approvisionnement en eau potable de la commune reste dépendant des 100 puits dont seulement 10 sont modernes.

La vétusté de ses puits traditionnels, leur manque d'aménagement constituent ainsi un risque important en matière de santé publique. Aussi, leur tarissement précoce en saison sèche demeure un problème majeur surtout pour les femmes.

Ainsi pour le respect des Objectifs de Développement du Millénaire (ODD), il urge de procéder à la réalisation de plusieurs forages équipés d'un château d'eau avec une adduction multi-village pour mieux desservir les soixante-quinze (75) villages de la commune.

TABLEAU SYNOPTIQUE HYDRAULIQUE		
ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence 10 puits modernes ; • Existence de plusieurs puits traditionnels • Existence d'une bonne pluviométrie • Existence de points et cours d'eau (affluants du : »Soungroungou » et des marres et marigots) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nappe phréatique peu profonde • Baisse de la pluviométrie • Difficulté d'accès à l'eau potable • Absence de points d'eau dans les structures sanitaires et scolaires • Dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, il n'y a pas de politique stratégique définie par la Communauté rurale • Manque d'aménagement et gestion • Absence de forage • Insuffisance puits modernes • Tarissement précoce des puits 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonçage de forage ; • Fonçage de puits modernes • Fonçage de mini forage dans les écoles et structures sanitaires • Adduction multi-villages • Réhabilitation de puits hydraulique • Création de bassins de rétention • Aménagement des cours d'eau

5.1.4. Assainissement et Hygiène

D'une manière générale, dans le domaine de l'assainissement et de l'Hygiène, il n'y a pas de politique stratégique définie par la Commune de Diambaty.

Certes, l'assainissement de l'espace dépend des atouts que constitue l'existence d'un terroir sur lequel cohabitent les hommes et les autres ressources (sols, eau, faune, flore) mais l'assainissement de l'espace demeure un outil d'une extrême importance pour le développement. La commune, n'a entamée aucune action pour trouver un équilibre entre l'espace, les hommes et les ressources.

L'assainissement concerne la disponibilité des infrastructures sanitaires (toilettes, latrines, édicules ...) mais aussi et surtout la gestion des eaux usées, des eaux de pluie etc...

Selon les enquêtes dans le cadre de la conférence d'harmonisation et de terrain pour l'élaboration de ce dit PDC, il ressort que la commune possède deux (02) latrines publiques à Diaka Fodé et à Badion Lyss dans la zone de Syllacounda, une (01) latrine publique à Bayamba et une (01) à l'école de Bayamba.

La majeure partie des ménages disposent de latrines traditionnelles qui sont, pour la plupart soit dans un mauvais état soit ne répondant aux normes du PEPAM. Certains n'ont pas de latrines car partageant souvent les latrines avec leur cohabitant de la même concession ou pratique la défécation à l'air libre.

En outre, l'inexistence de réseau de canalisation renforce le ruissellement des eaux pluviales. Le degré de ruissellement des eaux pluviales entraîne souvent une érosion hydrique dont la conséquence est le ravinement.

Le secteur de l'Hygiène est marqué par l'absence totale d'un système de gestion des ordures ménagères, d'évacuation eaux usées et pluviales. Le conseil

municipal ne dispose d'aucun équipement et/ou matériel de collecte des ordures ménagères.

Le traitement par incinération ou par enfouissement semble être la pratique la plus courante en matière de gestion des ordures ménagères pour la majeure partie des ménages que compte la commune de Dambaty.

On remarque quelques amoncellements d'ordures dans les gros villages tels Diambaty, Karantaba, Banana, etc.

La Commune compte tenu de la faiblesse de ses capacités financières et logistiques intervient peu dans le domaine de l'Hygiène et de l'assainissement. Les organisations communautaires de base et acteurs locaux (ASC, Groupements de femmes,...) développent souvent des activités éparses et peu efficaces de nettoyage et d'assainissement.

Par conséquent un aménagement de l'espace serait un levier du développement local à travers notamment la facilitation de l'électrification rurale, au branchement sur un réseau d'eau potable et d'assainissement etc. Dans ce registre, l'élaboration d'un plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) serait bénéfique pour la commune.

TABLEAU SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT ET HIGYENE		
ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'organisations communautaires de base ; • L'engagement de la collectivité locale ; • Existence de comité de salubrité ; • Existence de partenaires (de CASADES). • 	<ul style="list-style-type: none"> • latrines et puits cohabitent dans les concessions (distance avec les puits) ; • Manque de latrines améliorées dans les concessions et des écoles • Absence de matériels d'assainissement au niveau de la commune ; • Présence de dépôts sauvages d'ordures • Absence totale de réseaux et de systèmes d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées ; • Faibles initiatives notées de la part des acteurs locaux et de la collectivité locale dans le domaine de la santé et de l'assainissement ; • Absence de service de contrôle, de répression et d'éducation en matière d'hygiène. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un projet de sensibilisation des populations sur l'hygiène y compris l'utilisation des latrines; • Construire des latrines modernes au niveau des ménages et des places publiques ; • Construction de latrines et de fosses septiques en rapport avec le PEPAM; • Fourniture de matériels de collecte et de nettoyage ; • Sensibilisation des populations sur les mesures d'hygiène • Doter le Conseil municipal en matériel d'assainissement ; • Construire les margelles des puits ; • Mettre en place un système de gestion des ordures ménagères fonctionnel.

5.1.5. Urbanisme et habitat

L'implantation des établissements humains à travers l'espace communautaire est généralement caractérisée par un habitat de type dispersé.

Les différentes constructions sont disposées tout azimut. Ce qui cause des difficultés de mobilité dans le terroir villageois, mais également l'insécurité surtout si l'on sait que dans la morphologie de l'habitat rural la paille ou les feuilles de rônier sont prédominantes. Les maisons sont pour la plus part faites en banco, quelques fois crépis en ciment, avec toits en zinc.

Au niveau des villages centres, on rencontre souvent un habitat de type moderne avec des maisons en dur.

C'est ainsi qu'on observe une forte concentration démographique dans les vallées, le long des affluents du « Soungrougrou » où l'on observe le développement d'activités économiques autour de l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et la pêche. Ce sont des zones à haute potentialité agro-sylvo-pastorales.

D'une manière générale, même si l'aménagement de l'espace demeure un outil d'une extrême importance pour le développement, aucune action n'est mise œuvre dans la Commune pour trouver un équilibre entre l'espace, les hommes et les ressources.

En effet, il n'y a pas de plan de lotissement des habitations de la commune. Elle n'est desservie que par la piste latéritique venant de Diaroumé à Touba Moricounda distante environ de 30 Kilomètre.

TABLEAU SYNOPTIQUE URBANISME ET HABITAT		
ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un terroir • Existence ressources naturelles • Existence de populations et zones d'habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque moyens Financiers ; • Manque personnels techniques ; • Absence réseau canalisation ; • Disposition tous azimuts des constructions ; • Absence routes goudronnées ; • Mauvaise répartition du terroir ; • Difficulté de la mobilité dans la commune ; • Forte érosion hydrique ; • Ravinement des pistes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager le terroir ; • Electrifier la Commune ; • Aligner les gros villages de 3 zones (Diambaty, Syllacounda et Bayamba) • Construction d'un réseau de canalisation • Elaborer un POAS ; • Elaborer un plan d'urbanisme et d'habitat. •

5.1.6. Sports, culture et tourisme

Comme bon nombre de collectivités locales de la région de Sédhiou, celle de Diambaty dispose de peu d'infrastructures sportives et culturelles destinées aux jeunes. Les quelques rares espaces jeunes ne font l'objet d'aucun aménagement ; c'est le cas de la quasi-totalité des terrains de football qui existent dans la zone. Les Jeunes ne disposent pas de foyers ni d'espaces favorables à leur épanouissement socioculturel.

Cependant, les jeunes sont organisés au sein d'associations sportives et culturelles informelles qui ne fonctionnent que pendant les grandes vacances à l'occasion des tournois de navétanes organisés par l'ODCAV de Bounkiling.

Les ASC et Organisations de jeunes sont nombreuses dans la commune mais sont confrontées à un manque de formalisation, de structuration et de reconnaissance juridique.

Notons, l'inexistence de centre de formation professionnelle pour renforcer les capacités des jeunes et prendre en charge ceux qui n'ont pas eu la chance de poursuivre les études. La conséquence immédiate est la difficulté d'insertion professionnelle.

D'où dans certains cas une participation très limitée au processus de développement local si ce n'est la possibilité de trouver des alternatives dans les activités comme l'agriculture, la pêche ou le commerce.

Ainsi, la participation des jeunes dans les sphères de décision de la Commune comme le conseil municipal ou les commissions rattachées à l'exercice des compétences décentralisées est très faible.

Plusieurs facteurs aussi bien culturels que sociologiques entravent la mise en place des espaces jeunes. Aussi la récente création de la Commune de Diambaty concomitamment à l'érection de l'arrondissement de Bounkiling en département est un autre facteur limitant surtout en termes de mobilisation de ressources financières.

En effet le transfert des compétences n'est pas suivi d'un transfert opportun des ressources financières pour leur mise en œuvre efficace et efficiente. A cela s'ajoute l'enclavement qui grève les tentatives de développement endogène. Des actions durables devraient être réalisées pour renverser la tendance.

Le tourisme et la culture sont pratiquement inexistantes au sein de la commune de Diambaty malgré les énormes potentialités dont elle dispose, telles que :

- une culture riche et diversifiée (cérémonies traditionnelles mandingues, bambaras et peulhs) ;
- les sorties du masque appelé communément « Kankourang » après les moissons ou au besoin ;
- l'existence d'un bois sacré pour la circoncision des garçons ;
- une forêt avec de vastes étendues boisées, de cours d'eau temporaires, la diversité de la faune...

A cela, il faut ajouter l'organisation annuelle des grandes rencontres religieuses musulmanes dont les plus célèbres sont le Gamau de Dianna Sonkodou, de Dar Salam, de Diabaty et de Missira Sonkodoula avec les familles DJITE, TAMBEDOU et DRAME.

La Commune ne dispose d'aucune infrastructure de loisirs, ni de promotion de la culture. Aucune troupe théâtrale formelle n'a été identifiée dans la Commune de Diambaty. Aucune journée culturelle n'est régulièrement organisée.

Toutefois, deux campements de chasse touristique en ruine existent à Diambaty et à Koukouye mais à cause de l'enclavement de la commune ils restent actuellement fermés. Ce sont les amodiataires de Sédhiou qui viennent chasser dans la zone sans cahier de charge avec la commune ce qui présente un manque à gagner énorme.

Malgré toutes ses potentialités l'activité touristique et culturelle peinent à trouver ses marques dans la zone.

Le développement du sous-secteur à travers des investissements et un marketing pourrait permettre de gagner des ressources financières supplémentaires aussi bien pour les populations que pour la collectivité territoriale.

Tableau synoptique sports-culture et tourisme		
ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'ASC • Existence d'aires de jeux pour le football • Existence de grande tradition culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de foyer des jeunes • Non aménagement des aires de jeu ; • Manque d'organisation des ASC ; • Manque d'équipements sportifs (ballons, filets, maillots) 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire équiper des foyers des jeunes ; • Aménager et équiper des aires de jeu ; • Renforcer les capacités des ASC • Former les acteurs et encadreurs sportifs (arbitres, entraîneurs, joueurs, etc.)

<ul style="list-style-type: none"> • Existence forêts ; • Diversité culturelle • Existence de cérémonies religieuses • 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de formation des acteurs et encadreurs du sport ; • Manque d'appui de la communauté rurale ; • Manque de formation qualifiée des jeunes • Absence d'une véritable politique d'emploi et d'insertion des jeunes • Analphabétisme des jeunes ; • Absence de reconnaissance juridique des ASC ; • Absence de structure de formation des jeunes ; • Enclavement ; • Raréfaction des espèces ; • Absence d'électrification ; • Braconnage ; • Absence de campement ; • Arrêt des activités des campements touristiques ; • Absence de centre socioculturel ; • Absence de journées culturelles ; • Manque d'organisation des acteurs culturels ; • Non appui des acteurs culturels par la commune (non accès au fonds de dotation) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Former les jeunes en favorisant l'implantation des écoles de formation professionnelles • Initier une stratégie locale de création d'emplois pour les jeunes • Construire d'espaces jeunes ; • Organiser les différentes cultures ; • Former les jeunes aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration • Promouvoir la zone • Créer des zones amodiées ; • Réhabiliter les campements ; • Aménager les sites touristiques ; • Aménager la forêt classée ; • Construire et équiper un centre socioculturel ; • Renforcer les capacités des acteurs culturels (vie associative, régisseur de plateau, etc.) • Organiser des journées culturelles ; • Mettre en place un agenda culturel ; • Subventionner les acteurs culturels par la commune à travers le fonds de dotation ; • Construire des pistes et routes.
--	--	--

5.2. Secteurs productifs

5.2.1. Pêche

La pêche n'est pas bien développée dans la commune du fait que les affluents du Soungrougrou s'assèchent rapidement après l'hivernage. Elle n'est pratiquée que dans les villages de Banana, Diambaty et Missirah Soncodou.

Les ressources tirées de la pêche sont principalement destinées à la consommation locale du fait de leur importance relative. Les techniques de pêche sont généralement traditionnelles; ce qui a par conséquent des désavantages sur les capacités de capture.

Le potentiel en matière de pisciculture n'est pas très bien développé. Les populations s'approvisionnent en poisson auprès des vendeurs provenant généralement de la Commune de Diaroumé.

Le sous-secteur est en proie à des contraintes qui mériteraient des actions afin de faire de la pêche un important levier de développement notamment dans le cadre de la création d'emplois, de la génération de ressources et la recherche d'une sécurité alimentaire pour les populations locales. Le développement de la pisciculture serait d'un apport considérable au secteur de la pêche.

Tableau synoptique pêche		
ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES

<ul style="list-style-type: none"> • Existence des affluents du « Soungroungou » ; • Existence de vallées ; • Disponibilité d'un technicien de pêche basé à Bounkiling • Existence de pêcheurs traditionnels ; • Existence de personnes engagées à s'investir dans la pisciculture ; • Disponibilité des ressources halieutiques • 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de projets piscicoles ; • Faiblesse des initiatives de la CL ; • Absence de point de vente aux poissons ; • Manque de matériels adéquats ; • Absence de filets adaptés ; • Déficit d'organisation des acteurs. • Tarissement précoce des points d'eau ; • Déficit de formation des acteurs ; • Ensablement des cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Former les acteurs ; • Organiser les acteurs ; • Equiper les acteurs ; • Installer des bassins piscicoles ; • Construire 1 marché aux poissons • Aménager les bas-fonds • Créer une unité de Transformation des ressources locales ; • Curer les points d'eau.
---	--	---

5.2.2 Agriculture

L'agriculture est la principale activité économique de la Commune. Elle occupe plus de 80% de la population active et représente la première source de revenus pour les populations.

Les potentialités sont importantes dans ce domaine. Il s'agit notamment :

- D'une importante disponibilité de terres fertiles, malgré la salinisation au bord des affluents du Soungroungou ;
- D'une pluviométrie assez bonne dépassant en moyenne les 1000mm.
- Des vallées et des bas-fonds aptes à la riziculture et au maraichage. Ces vallées et ces bas-fonds ne sont pas aménagés, ce qui limite leur exploitation.

Les modes de gestion des terres sont double : une gestion traditionnelle et une gestion moderne. La gestion traditionnelle est le résultat d'un droit d'usufruit soit par droit de hache soit par droit de feu. La gestion moderne quant à elle est tributaire du conseil municipal dont l'Etat central a transféré les compétences pour ce qui est des attributions, de la gestion et des litiges foncières depuis la loi sur la régionalisation de 1996. En effet, la commune constitue un gouvernement local avec une autonomie dans la gestion des affaires locales.

Le matériel agricole est rudimentaire avec des tentatives timides d'utilisation de la traction animale. Il existe essentiellement deux type de traction : la traction asine et la traction bovine.

Parmi les différentes spéculations produites dans la commune, ce sont les cultures vivrières (mil, riz, sorgho, maïs, etc.) qui sont les plus importantes par rapport aux superficies exploitées. Toutefois les cultures de rente sont fortement dominées par l'arachide, suivi du manioc, de la patate douce, du coton et du sésame.

Pour ce qui est des cultures vivrières, elles occupent plus de 60% des emblavures. Le mil constitue la première spéculation à l'échelle du département avec une production en **2011-2012** de 90 664 tonnes. Il est suivi par le riz (1220 tonnes) et le Maïs (1192 tonnes). Le Sorgho et le Fonio avec des productions respectives de 292 tonnes et 61 tonnes constituent des spéculations marginales dans le département.

Les rendements agricoles dépendent dans une large mesure de la fertilité des sols, la pluviométrie, la qualité des semences et des méthodes de conduite et suivi des cultures entre autres.

La faiblesse de ces éléments combinés laisse apparaître au niveau de la commune de Diambaty une baisse des rendements de cultures.

Par conséquent, toute action visant une relance du secteur agricole doit nécessairement aller dans le sens d'inverser les tendances lourdes que constituent les différentes contraintes auxquelles elle fait face.

Tableau synoptique agriculture		
ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Diversités de la production ; • Disponibilité de la main d'œuvre ; • Existence de groupement de femmes ; • Disponibilités de terres riches en humus, notamment dans les vallées ; • Fortes initiatives des populations. • Existence traction animale ; • Disponibilité de matériels agricoles ; • Existence semence et intrants ; • Existence de vallées aptes à la riziculture et à l'horticulture ; • le climat et l'environnement favorables; • existence d'un magasin de stockage à Dianna Sonkodou • 	<ul style="list-style-type: none"> • Salinité des terres ; • Insuffisance du matériel agricole ; • Erosion, ensablement ; • Accès difficile aux intrants et semences: • Enclavement de la zone ; • Absence de moyens d'évacuation des produits ; • Saisonnalité de l'agriculture ; • Absence d'aménagement des vallées et des bas-fonds ; • Difficulté de commercialisation de l'arachide • Faible capacité technique des agriculteurs ; • Pression démographique ; • Déficit de magasins de stockage ; • Absence d'unité de transformation ; • Faiblesse du marché ; • Absence de Périmètres maraichers ; • Absence de puits maraichers ; • Absence de domaine agricole communautaire ; • Manque de produits phytosanitaires ; • Divagation animale ; • Manque de périmètres maraichers aménagés et clôturés • Manque de formation des producteurs • 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des pistes de production ; • Aménager des digues anti sel ; • Former les agriculteurs ; • Renforcer le matériel agricole (tracteurs, motoculteurs, houssines, semoirs, charrue, charrette, etc.) ; • Aménager des vallées et des bas-fonds ; • Fertiliser les sols ; • Mettre en place des unités de transformation ; • Aménager et clôturer des périmètres maraichers ; • Réaliser des puits maraichers ; • Equiper les producteurs en matériel horticole ; • Construire des magasins de stockage ; • Mettre en place centrale d'achat ; • Mettre en place des UTC et des produits • Réaliser un DAC dans commune • Livrer les intrants, semences et produits phytosanitaires au magasin de Diannah Soncodou ; • Renforcer les points de collecte d'arachide ; • Formation des agriculteurs et maraichers sur les techniques d'amendement de sol et de protection des plantes

5.2.3 Elevage

L'élevage constitue la seconde activité de la commune. Il est la première activité économique de la zone de Syllacounda. La disponibilité des pâturages, des mares temporaires permettent de promouvoir un mode d'élevage extensif. Aussi, l'élevage sert avant tout de moyen de thésaurisation et de sécurisation face aux risques naturels, climatiques, familiaux,...

Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, d'asins et de volaille. La Commune de Diambaty est une zone d'élevage par excellence. Elle compte le plus grand nombre de cheptel de l'arrondissement.

Tableau 8 : Répartition du cheptel par espèce

Collectivités locales	Effectifs Cheptel						
	Bovins	Ovins	Caprins	équins	asins	volaille	Porcins
Commune Diambaty	4 500	4 800	5100	810	800	7 300	-
Commune Faoune	3 750	4 900	5000	760	820	8 600	-
Commune Diaroumé	3 200	4 600	4800	805	910	9 000	290

Source : Chef du poste vétérinaire de Diaroumé

La pratique de l'élevage est couplée avec l'agriculture. De ce fait elle suit le contour des pratiques agricoles. Pendant l'hivernage, les troupeaux se déplacent vers les

zones non cultivées alors que la fin des cultures donne lieu à des divagations pour une appropriation des résidus de cultures. Cette combinaison joue un rôle important dans la gestion de la fertilité des sols.

L'insuffisance des infrastructures agro-pastorales (parcs à vaccination, abreuvoirs, magasins d'approvisionnement en produits vétérinaires, etc.), des produits vétérinaires et de l'encadrement par rapport à l'importance du cheptel, la surcharge des pâturages et les feux de brousse en saison sèche, constituent les contraintes majeures pour le développement de l'élevage dans la Commune.

Elle est également handicapée par l'absence d'un système de collecte de lait, de conservation et de transformation dans la commune. Ce déficit de la productivité est surtout lié à la faiblesse du niveau d'intensification car l'activité étant essentiellement extensive, même si des initiatives de stabulation et d'embouche sont menées avec l'appui de quelques partenaires. L'utilisation d'aliments concentrés est encore rare. Le secteur est également confronté à la faiblesse des services de prophylaxie et de protection vétérinaire.

La commune ne dispose pas de services vétérinaires, ni d'agents et de dépôts vétérinaires. Seuls des auxiliaires vétérinaires dont leurs formations ne sont pas encore attestées par les services vétérinaires, sont identifiés dans la Commune.

Les principales pathologies dont est victime le cheptel sont :

- ✚ le charbon symptomatique ;
- ✚ la pasteurellose des grands et petits ruminants ;
- ✚ la fièvre aphteuse ;
- ✚ la peste des petits ruminants ;
- ✚ la dermatose nodulaire.

La commune ne dispose pas de puits pastoral ni de forage pour l'abreuvement du bétail. Un programme de vaccination contre la dermatose et le charbon symptomatique est souvent envisagé à la fin de l'hivernage.

Le cheptel utilise pour son abreuvement, les vallées (surtout dans les Badions) qui sont remplies pendant l'hivernage. Quand ces dernières s'assèchent vers Avril, les éleveurs font recours aux puits.

Malgré l'importance de la demande, le programme d'insémination artificiel n'a pas encore démarré dans la commune.

Grace à la forte mobilisation des acteurs au tour de la maison des éleveurs, le vol du bétail est combattu et assez bien maîtrisé ses dernières années dans toute la commune de Diambaty.

Tableau synoptique élevage		
ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Diversité du cheptel (ovins, caprins, bovins, asins, volailles) ; • Disponibilité de pâturages ; • Existence de la forêt ; • Disponibilité des points d'eau en hivernage; • Existence de zones de pâturage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de points d'eau ; • Manques de puits modernes et abreuvoirs ; • Assèchement des mares en saison sèche ; • Récurrence des maladies des animaux ; • Absence parcs à vaccination. • Absence d'unités de transformation laitière • Absence de dépôt de pharmacie véto ; • La surcharge des pâturages ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des points d'eau; • Matérialiser les parcours de bétail ; • Créer des unités de transformation du lait ; • Faire le marquage des animaux ; • Construire et équiper un abattoir ; • Créer une fourrière municipale ; • Créer des parcs de vaccination ; • Mise à disposition d'auxiliaires attestés ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Recrudescence les feux de brousse en saison sèche ; • Absence de magasins de stockage de d'aliments ; • Insuffisance de relais vétérinaires ; • Manque de service vétérinaire ; • Difficultés d'accès aux aliments de bétail et de volaille ; • Non-respect des parcours de bétail • Absence de foirail ; • Conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs ; • Vol de bétail ; • absence de circuits d'écoulement des produits locaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des projets avicoles ; • Construire des magasins de stockage des aliments bétail ; • Réhabilitation des mares des 3 zones (exemples : wendu Thékaye, Wendu kénéwal à Diaka Fodé, Badion Nfaly) ; • Sensibiliser les éleveurs sur l'importance de l'élevage intensif et les créneaux porteurs (stabulation des bovins, volaille traditionnelle, etc.); • sensibiliser sur l'Insémination artificielle ; • Renforcer la sécurité ; • Former les éleveurs ; • Renforcer les capacités des éleveurs en technique de fabrication d'aliments ; • Mise en place de comités de lutte contre les feux de brousse ; • Fonçage de puits pastoraux
--	--	--

5.2.4. Foresterie

La Commune de Diambaty dispose d'importantes ressources forestières. Malgré les défrichements pour l'acquisition de terres neuves, l'existence de quelques lambeaux de forêts dans le domaine des sols latéritiques du terroir constitue un atout pour la pratique de l'activité de foresterie.

La foresterie repose essentiellement sur la cueillette des fruitiers non ligneux et l'exploitation du bois. Autant pour le bois que pour les fruits, la diversité des espèces est d'un très grand apport. Les espèces telles que le *Cordyla Pinnta*(dimb), le *Parkia biglobosa*(Nété), le *Saba senegalensis*(Mad), le *Zyziphys Mauritania*(jubarier) le *Cola cordifolia*(Taba), l'*Andagonia digitata* font l'objet d'une exploitation dans la Commune. Les populations tirent des ressources de l'exploitation forestière. Toutefois les femmes en tirent d'importantes ressources qui contribuent à leur autonomisation financière. Les modes d'exploitation sont essentiellement individuels. IL n'existe pas de groupements spécialisés dans la production ou l'exploitation de tel ou tel arbre fruitier en raison de l'absence de structure de transformation de produits locaux. D'autres espèces comme le *Oxythénentera abissynica*(wakh), le *Cordyla pinnata*, le *Prosopis africana*(khiire), le *Grevia Bicolor*(Kel), le *Ptérocarpus Erinaceus*(Venn), le *Crintin* et le *Khaya Senegalensis* sont fortement prisées en raison de leurs immenses potentiels en fourniture de bois.

Les actions de préservation et de restauration des ressources forestières sont encore peu développées. Cependant le PROGEDE II a prévu d'intervenir en appuyant la commune dans le processus d'aménagement participatif de la forêt communautaire.

Toutefois dans les espaces d'habitations et agricoles certaines espèces sont exploitées pour la consommation mais également pour les besoins d'activités génératrices de revenus. Il s'agit essentiellement des manguiers, des orangers, des papayers, des baobabs, des jubariers, et des anacardiens. L'exploitation des arbres se fait à un rythme effréné. Elle n'est pas sans un certain nombre de contraintes qui limitent leur capacité de régénération. La conséquence est un dysfonctionnement du

cycle de l'eau dont les répercussions sur l'agriculture, la pluviométrie, la fertilité des sols entre autres sont sans commune mesure.

Tableau synoptique foresterie		
ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Une flore abondante ; • Ressources forestières ; • Disponibilité de points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des ressources forestières ; • Absence de plan d'aménagement des forêts ; • sous équipement des comités de lutte contre les feux de brousse • Absence de surveillance ; • Exploitation abusive et frauduleuse du bois d'œuvre ; • Absence d'unité de transformation des produits forestiers non ligneux ; • Méconnaissance des textes en matière de GRN • Absence d'organisation des exploitants ; • Défrichement non réglementaire ; • Erosion hydrique et éolienne ; • Disparition de certaines espèces animales (buffle, lion, panthère, antilope) à cause du braconnage ; • Recrudescence des feux de brousse ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Reboisement des forêts ; • Création de bassins de rétention ; • Elaborer un plan d'Aménagement des réserves naturelles communautaires ; • Création de pépinières ; • Ouvrir des pare feux ; • Mise en place d'unité de transformation des produits forestiers non ligneux ; • Organiser les exploitants ; • Sensibilisation sur les textes en matière de GRN ; • Création et aménagement de; • Reboisement de plantes en voie de disparition ; • Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'aménagement de la forêt communautaire ; • Créer, équiper et former des comités de lutte contre les feux de brousse ;

5.2.5. Commerce

L'activité commerciale repose essentiellement sur l'existence de quelques boutiques au niveau desquelles s'approvisionnent les populations en denrées alimentaires. Au total la Commune dispose de 25 boutiques.

Elle ne dispose ni marché permanent ni marché hebdomadaire.

Ainsi, l'échange est soutenu par les colporteurs en charrette, vélo et « moto jakarta » pour aller de village en village.

L'absence d'infrastructures marchandes entrave fortement le développement économique et social à travers la faiblesse des échanges commerciaux. Mais, elle est aussi une perte énorme pour les ressources financières de la collectivité à travers les potentielles taxes à prélever. Toutefois, la proximité avec le chef-lieu d'arrondissement Diaroumé constitue un atout majeur en offrant des possibilités de ravitaillement en produits à moindre coût.

Tableau synoptique commerce		
ATOUTS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources disponibles; • Existence de marchés hebdomadaires dans les communes environnantes; • Existence de produits agricoles et forestiers ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'écoulement des produits ; • Absence de marché hebdomadaire ; • Absence de grossistes et de demi-grossistes ; • La cherté des prix des denrées de consommation courante ; • Déficit de magasins de stockage ; • Absence routes et pistes de productions ; • Absence d'unité de transformation des produits locaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclaver la zone ; • Aménager un marché hebdomadaire ; • Aménager un marché permanent; • Mettre en place d'unité de Transformation des produits locaux ; • Construire des • magasins de stockage

5.2.6 Environnement et Adaptation au Changement Climatique

Les sols de la Commune de Diambaty sont essentiellement constitués de sols ferrugineux tropicaux, de sols ferrallitiques et des sols hydro morphes.

Les sols ferrugineux tropicaux sont de deux types.

Les sols sablonneux peu fertiles qui occupent une bonne partie de la Commune. Ce sont :

- + les sols ferrugineux tropicaux lessivés qui constituent l'écrasante majorité du domaine des champs et des concessions. Il s'agit de sols fortement appréciés pour la culture des céréales, de l'arachide, du coton entre autres.
- + Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés occupent surtout les bas-fonds. Ce sont des sols bruns argileux très riches en éléments nutritifs. Ils sont très appréciés dans la riziculture. Ils sont situés pour l'essentiel à l'Est de la Commune de Diambaty

Il faut noter l'existence des sols sablo argileux (Dek-dior) qui constituent surtout des zones tampons entre les sols sablonneux(Dior) et les sols argileux(Dek).

- + Les sols ferrallitiques ou latéritiques ont une texture qui favorise des aptitudes agronomiques forestières, pastorales et hydrologiques propres. Ils sont le domaine des espaces boisés et des parcours pour le bétail.

Les ressources pédologiques de la Commune connaissent beaucoup de contraintes. Ces contraintes sont liées à l'absence ou l'abandon de la pratique de jachère, l'utilisation abusive de certaines techniques culturales, l'émondage qui exposent les sols à l'érosion hydrique et éolienne. Les conséquences de ces actions anthropiques sont néfastes pour ce qui est de la fertilité des sols et donc des rendements de cultures.

→ Les sources d'eau

La zone est arrosée par plusieurs cours d'eau (affluents et marigots) dont les plus importants sont :

- Le Soungroungou, un affluent du fleuve Gambie ;
- Les marres de wendu Thékaye, Wendu kénéwal ;
- Les marigots de wendu Thékaye, Wendu kénéwal

Ces cours d'eau constituent de véritables richesses pour les populations autour desquels se déroulent des activités socio - économiques : arboriculture, maraichage pêche etc....

Les mares et marigots de la communauté rurale connaissent dans leur ensemble un tarissement à partir du mois de janvier, ce qui a comme conséquence des difficultés d'abreuvement du bétail et diminution des activités maraîchères.

Des solutions sont préconisées :

- l'aménagement des mares ;
- la réalisation de bassin de rétention ;
- la réalisation de micro-barage pour retenir l'eau ;
- la formation aux techniques de conservation de l'eau.

L'assèchement des mares est attribuable à la baisse des précipitations, et à l'augmentation de l'évaporation due à la chaleur.

→ La faune et la flore

La commune rurale regorge d'une multitude d'espèces animales, on y rencontre des hyènes, des phacochères,, des oiseaux, des reptiles etc. mais depuis un certain temps on assiste à une raréfaction de certaines espèces.

La baisse relative de ses espèces est essentiellement causée par la chasse, la commercialisation de la peau de certaines espèces animales et les feux de brousse. Cette situation est accentuée par la non maîtrise des feux de brousse, l'exploitation anarchique des produits forestiers et le braconnage.

Ce qui se traduit par la recherche de certains produits forestiers par les pays voisins. Il y a donc une réelle menace sur l'environnement pour sa gestion durable.

Cependant, il existe beaucoup d'opportunités du fait de la présence des ressources naturelles et la possibilité de mener certaines actions comme le reboisement, la redynamisation des comités de lutte contre les feux de brousse, le développement d'AGR soutenues par des formations en techniques agro forestières et sur les aspects de transformation de produits de cueillette.

Pour tirer le meilleur profit possible de ces opportunités, les collectivités locales devraient être davantage assistées dans leurs attributions en matière de GRN consacrées par le code des collectivités locales.

Des mesures très fortes s'imposent pour renverser la lourde tendance à la dégradation des composantes écologiques. Ces mesures sont d'autant plus nécessaires que ces composantes écologiques constituent la principale source de vie des humains.

→ **Les manifestations et impacts environnementaux du changement climatique :**

Aujourd'hui, le changement climatique et son impact sur l'environnement sont bien ressentis au niveau de la CM de Diambaty. A l'origine de cette situation, la combinaison de plusieurs facteurs :

- ❖ Une modification de la pluviométrie qui s'est manifesté par une tendance à l'augmentation de la durée de la saison des pluies et du volume des précipitations pour la période 2000-2009 ;
- ❖ un passage à des pluies de faibles intensités avec de longue durée à des pluies de forte intensité et de courte durée. Cette hausse pluviométrique a pour conséquences essentielles : la réapparition d'espèces végétales qui étaient en voie de disparition, mais aussi l'accentuation du phénomène d'érosion hydrique principal facteur d'appauvrissement des sols.
- ❖ Un réchauffement climatique avec des températures qui ont considérablement augmenté au niveau national soit à plus 1,7°C dans la période 1960-2000. Cette augmentation des températures peut notamment être considérée comme un facteur d'aggravation des feux de brousse. Cette année 2018, **la zone de Sédhiou** a connu une augmentation de plus 2°C (le plus chaud mois de Mars est survenu durant cette année 2016 partout dans le monde)

Le réchauffement climatique suppose une prise en compte à l'échelle locale des questions de territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales. Cette politique passe tout d'abord par :

- ❖ une adaptation de l'agriculture locale aux différents changements en cours (hausse de la pluviométrie, saison des pluies de durée plus longue) ;
- ❖ une politique de sensibilisation et de formation des populations locales sur les questions liées au changement climatique ;
- ❖ une création de brigades de lutte contre les feux de brousse et l'érosion hydrique.

• **Synthèse des contraintes et hypothèse de solution**

Atouts	Gaps ou difficultés	Actions préconisées
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de sol arable • Sol dior 70% • Sol avec socle • Présence de sols argileux deck dior • Présence de sol ferrallitique (cuirasse) • -présence de plusieurs espèces : nété, mad ; jujubier, tamarin, dimbe, baobab, babin, rônier, rapara, dank, séno(utilisé dans la production du savon), manguiér, never die, dakhar etc • . • Existence de plusieurs cours d'eau de marigot, de marres et d'affluent (soungrougou,...) • Présence de plusieurs espèces : lions, hyènes, hippopotames, singe, phacochères, oiseaux,... • Bonne pluviométrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Erosion hydrique des sols • Erosion éolienne des sols • Feu de brousse • Avancé du front agricole • développement l'agriculture sur brûlis et forte utilisation de pesticide • Récurrence des feux de brousse • Coupe abusive des arbres • Présence des transhumants • Défrichage anarchique/anthropiques • Manque d'équipement clcfb • Manque d'expérience pour la transformation des produits forestiers • Eloignement • Tarrisement des mares en mars • Tarrisement précoce des points d'eau • Pollution des eaux de surfaces • Chasse ; • Braconnage ; • Tarrisement précoce des sources d'eau ; • Abondance des feux de brousse ; • Mauvaise répartition • Baisse des productions • Baisse de rendement • Disparition de certaines espèces forestières • Réchauffement du climat • Inondation des champs • Présence de la faim • Croissance de la pauvreté • Présence de maladies 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des cordon pierreux ; • Mettre en place de haies vives • Faire des reboisements • Sensibiliser sur les méthodes culturales • Organiser les transhumants ; • Redynamiser et équiper les comités de lutte contre les feux de brousse ; • Respecter la réglementation forestière ; • Former des populations sur le code forestier ; • Réaliser de feux précoces ; • Sensibiliser de la population sur les activités de reboisement ; • Former des acteurs sur la transformation des produits forestiers néré, tamarin, mad...); • Créer de micro barrage • Aménager des mares et des marigots • sensibiliser la population sur l'utilisation des produits toxiques • Lutter contre le braconnage • Lutte contre les feux de brousse • Lutte contre la déforestation • Aménager des mares pastorales • Création de réserves animalières • Reboiser ; • Développer de l'arboriculture • Introduire des variétés hâtives • Changer de méthode culturale

5.2.7. Problématique de la sécurité alimentaire

« La sécurité alimentaire est pour nous, la disponibilité en quantité et qualité des produits alimentaires, pour tout individu et tout groupe, à tout instant, de façon durable, culturellement et dignement accessible, pour permettre de mener une vie active et saine. ».

La situation de l'insécurité alimentaire (modérée ou sévère) est critique dans certains départements où elle touche plus de la moitié des ménages enquêtés. Bounkiling (51%) fait partie des dix départements le plus touchés au Sénégal.

Quant à la Santé et nutrition de la mère et de l'enfant, le taux de la malnutrition aiguë globale (MAG) chez les enfants de moins de 6 à 59 mois est de 9,1 pour cent. Ce taux est proche du seuil d'alerte de 10 pour cent de l'OMS et témoigne d'une situation nutritionnelle précaire chez les enfants de 6-59 mois.

Les taux de malnutrition aiguë et chronique sont généralement les plus élevés dans les régions les plus pauvres du pays, celles où la proportion de ménages en insécurité alimentaire est la plus élevée et où les ménages ont le moins accès à de l'eau potable et des toilettes améliorées.

Cependant avec la péjoration climatique qui a pour conséquence directe la baisse des rendements agricoles, on assiste de plus en plus à des problèmes de survie des populations. Ces difficultés se résument à l'accès aux services sociaux de base (santé, eau etc.).

Ainsi, l'achat suffisant de céréales aurait, cependant, un coût, à savoir le renoncement à d'autres biens et services essentiels, conduisant, par exemple, à un déficit budgétaire. C'est seulement en maximisant les sources de revenu qui peuvent d'ailleurs être augmentées en année de crise - que les ménages seront en mesure de satisfaire leurs besoins non alimentaires essentiels.

Les stratégies d'augmentation de revenu durant une mauvaise année s'explique par l'augmentation du travail des migrants (augmenter le nombre de migrants et/ou la période de migration). Par ailleurs, l'augmentation de la vente de produits forestiers, en mauvaise année est une stratégie commune à tous les groupes socioéconomiques.

Aujourd'hui, parmi les groupes les plus vulnérables se trouvent en tête les femmes. Cette question de genre aujourd'hui est nationale et l'état dans ses politiques nationales a traité double cette question en instaurant la parité et la vulgarisation des textes dans le cadre de la SNEEG. Cette promotion des droits des femmes et des filles renforce la gouvernance du genre.

Avec une telle situation, il faut chercher à améliorer la situation économique et sociale des femmes par la mise en place d'infrastructures d'allègement des travaux domestiques, avec technologies et équipements appropriés pour la transformation et la conservation des produits. Former les femmes sur les nouvelles techniques culinaires pour améliorer l'alimentation des ménages.

Intégrer les femmes dans le cadre des programmes sectoriels de l'éducation, de la santé et de la justice;

Tableau synoptique sécurité alimentaire		
ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> Présence du gibier dans les forêts ; Existence de terres cultivables fertiles Présence des cours d'eau Faune et flore présente Présence de main d'œuvre Existence de zones aménagées pour l'agriculture Bonne organisation des producteurs Présence de projet et programmes de soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnel Appui des migrants Soutien des états en équipement et intrants agricoles et aliments bétail Existences d'organisations féminines ; Existence de textes lois et règlement régissant la femme ; Existence d'institutions ; Existence de programme de l'Etat ; Existence de partenaires techniques et financiers. . 	<ul style="list-style-type: none"> L'érosion hydrique et éolienne des sols ; Le coût élevé des intrants agricoles ; La coupe abusive du bois vert ; La mauvaise gestion des terres cultivables ; L'enclavement des centres d'exploitation L'accès difficile aux intrants agricoles ; La faible valorisation des produits de cueillette ; L'inexistence de périmètres maraichers aménagés ; Les feux de brousse La divagation des animaux ; Le non-respect du calendrier agricole ; L'insuffisance des équipements agricoles ; Les techniques culturales sont rudimentaires L'utilisation non rationnelle des sous-produits animaux ; La mauvaise gestion des stocks de produits maraichers ; La non maîtrise des techniques de production de fumure organique ; Manque de formation et d'organisation des femmes ; Faible vulgarisation des textes relatifs à la 	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner des intrants ; Elaborer et mise en œuvre des plans de gestion des terres ; Désenclaver des centres d'exploitation ; Faciliter l'accès aux intrants agricoles ; Augmenter la valorisation des produits de cueillette ; Aménager des périmètres maraichers dans les 3 zones ; Augmenter le niveau d'équipement agricoles ; Renforcer les capacités des producteurs ; Rationaliser les sous-produits animaux ; Construire 3 magasins de stockage de produits maraichers ; Former les producteurs sur les techniques de production de fumure organique ; Organiser et former les

	femme ; • Absence de projets (AGR) ; • Faible intégration de la femme dans les projets sectoriels (éducation, santé et justice). •	femmes dans les activités genre; • Elaborer et mettre en œuvre des projets sectoriels ; • Vulgariser les textes dans le cadre de la SNEEG.
--	---	--

5.3. Secteurs d'appui à la production

5.3.1 Energie

Les villages de la Commune de Diambaty n'ont pas accès à l'électricité. Malgré les efforts consentis par l'Etat à travers sa politique d'électrification rurale avec la création de l'ASER, le nombre de ménages disposant de panneaux solaires est très limité.

Les sources d'énergie utilisées dans la commune proviennent essentiellement des combustibles domestiques. Elles constituent le bois de chauffe et le gaz butane. Cette situation cause beaucoup de désagréments aux populations qui ont du mal à charger leurs téléphones portables et à suivre la télévision.

La Commune ne dispose pas d'un atout comme la proximité avec une ligne de haute tension. Toutefois il existe à environs trente (30) kms de la Commune, dans le chef-lieu d'arrondissement(Diaroumé) un groupe électrogène pouvant faciliter l'installation du réseau dans certaines localités. Une telle situation se répercute sur le développement socioéconomique de la localité notamment en termes de perte de vigueur des activités économiques. D'autres secteurs de développement humain comme l'éducation, la santé, l'allégement des travaux domestiques sont fortement affectés par l'absence d'électricités.

L'électrification de la Commune aura un effet boule de neige dans le processus de développement par la transformation du cercle vicieux ainsi créé en cercle vertueux.

Tableau synoptique énergie		
ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence soleil • Existence générateurs ; • Existence de cour d'eau ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Enclavement • Insuffisance des panneaux solaires ; • Non couverture par les programmes de l'Etat (ASER, PERACOD) • Absence d'électrification ; • Absence d'agents techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Electrifier les gros villages des 3 zones ; • Former les jeunes en électricité ; • Procéder à l'Effectivité du transfert des compétences ; • Développer d'autres sources d'énergie ; • Procéder au Lotissement de la zone.

5.3.2 TIC et Services Financiers

Globalement, la Commune est desservie uniquement par l'opérateur de téléphonie Orange bien que la couverture présente fréquemment des zones de silence.

Ainsi, la téléphonie est fortement affectée par les difficultés de balayage des réseaux existants. Il est extrêmement difficile de joindre une personne en raison de l'absence d'antennes mais aussi de l'inexistence de l'électrification de la zone. Le signal de la télévision est une réalité dans la localité.

Presque toutes les opérations financières formelles des habitants de la Commune s'effectuent à Diaroumé ou Bounkiling car il n'existe aucune institution financière installée sur place.

Cependant, le secteur de la micro-finance a connu dans le passé une expérimentation avec l'installation de caisses locales d'épargne et de crédits par le projet PLCP. Ces CLEC n'ont pas prospéré à cause des crédits en souffrance. Elles ont toutes cessé de fonctionner depuis l'arrêt du PLCP.

Les autres formes d'épargne et de crédit que l'on rencontre dans la zone sont essentiellement composées des tontines que les femmes organisent entre elles.

Ainsi la capacité d'épargne privée est surtout grevée par la pauvreté des populations locales. Une bonne partie des populations dispose d'un compte bancaire au niveau des structures de micro finance de la CMS ou de l'ACEP. Situées dans les centres urbains comme Diaroumé, Bounkiling ou Sedhiou. Cela entraîne d'énormes contraintes pour un accès rapide au crédit.

IL faut noter aussi l'importance de l'élevage qui constitue une épargne vivante et permet de sécuriser les économies des populations à long terme.

Le développement de certaines initiatives avec des opérateurs téléphoniques comme orange dans le cadre de son produit « Money transfert », l'amélioration de l'accès aux TIC et l'installation d'un Bureau de Poste pourraient amorcer une dynamique de transaction et impacter positivement le Développement Economique Local. (Carte des zones blanches couvertures réseaux téléphone et internet).

Tableau synoptique tic et service financier		
ATOUPS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de GIE, GPF ; • Existence d'actionnaire ; • Existence bétail ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrement difficile des crédits ; • Garantie excessive ; • Taux d'intérêt élevés ; • Retard dans l'allocation des crédits ; • Déficit de sensibilisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des taux d'intérêts ; • Augmentation des banques présentes ; • Transparence dans le système d'Allègement des garanties ;

5.3.3 Désenclavement et Transport

Facteur d'une importance capitale dans tout processus de développement local, les transports et la communication sont en proie à d'énormes difficultés. On distingue plusieurs axes ou voies d'accès aux villages qui sont très dégradés et entrecoupés par des cours d'eau temporaires qui créent des passages difficiles pendant l'hivernage.

Tableau 9 : pistes principales dans la Commune de Diambaty.

Localisation	DISTANCE
Pistes a réaliser pour assurer le désenclavement de la commune	
Diaroumé-Touba Mouricounda	30 km
Touba Mouricounda-Koukouye-Diaka Fodé- Syllacounda-Badion Siboto-Saré Manfou- Saré ilo-Saré Diassy	22km
Diaroumé-Kandiadiou-Bagadadji-Bissarylang-Karantaba Diana-Dialaba-Diaka Fodé	34km
Touba Mouride-Diokoul-Bayamba- Dianna Sonkodou-Diambaty- Manding Traoré- Dar Salam- Pacao	52km
Bayamba- Darou Salame Cissé- Dialaba	15km
Diambaty-Karantaba	3km

Syllacounda- BadionFaly –Dialambéré- Saré Ilo	18km
Darousalame Cissé-Touba ndawéne – Saré Pathé – Saré Sonkodou-Sinthiang Boye-Saré Amadou-Saré Ilo	20km
Badion Faly-badion Liss- Saré Manfou	3km
Dialambéré- Saré bala- Sinthian Sambou-Diambélé(Sinthiou Saré)- Sinthiou Guidon- Saré Ilo	15km
Missirah-Manconon	5km
Touba Moricounda-Dialaba	3km
Missirah-Médina Seydou Nourou Tall	4km

Tableau 10: Source : Enquêtes PDC 2018.

Au niveau de ces points de passages difficiles, il est urgent de construire des ponts adéquats afin de permettre aux populations de circuler pendant l'hivernage.

Tableau 11 : pistes principales dans la Commune de Diambaty

Passages difficiles nécessitant des ouvrages d'affranchissement	nbre et long ouv
Kandiadiou- Bagadadji (2 ouvrages)	50m x 2
Bagadadji-Bissary	30m
Bissaye – Bani (2 ouvrages)	20mx2
Bani – Banana	20m
Banana-Karantaba (2 ouvrages)	20mx2
Karantaba-Diannah Sonkodou	30m
Diannah – Manconon	20m
Manconon-Dialaba(3 ouvrages)	30mx3
Dialaba-Diaka Fodé (2 ouvrages)	30mx2
Touba Moricounda-Koukouye (2 ouvrages)	20m ; 30m
Koukouye-Diaka Fodé	20m
Diaka Fodé-Diaka Souleymane	40m
Diaka Souleymane-Saré Gagna	20m
Saré Gagna-Syllacounda	20m
Syllacounda-Badion Siboto	20m
Badion Siboto- Saré Manfou	30m
Saré Manfou- Sinthian samba diané	20m
Sinthian samba diané- Saré Diassy	30m
Touba Mouride-Diokoul	30m
Diokoul-Bayamba (2 ouvrages)	30m x 2
Bayamba-Diannah Sonkodou (2 ouvrages)	30m x 2
Diannah Sonkodou-Diambaty	60m
Diambaty-Manding Traoré (2 ouvrages)	30m x 2
Manding Traoré-Darsalame (2 ouvrages)	30m x 2
Diambaty-Karantaba (2 ouvrages)	15m ; 60m
Syllacounda-Badion Faly	50m
Badion Faly-Dialambéré	20m
Dialambéré-Saré Ilo (3 ouvrages)	30m x 3
Dialambéré-Saré Bala	20m
Saré Bala- Sinthiang Sambarou	30m
Sinthian Sambarou-Diambely	30m
Diambély-Saré Guidon	30m
Darou Salame Cissé-Touba Ndawéne	20m
Touba Ndawéne- Saré Poté	20m
Saré Poté- Saré Sounkarou	20m
Saré Sounkarou-Sinthiang Boye Diallo	20m

Source : Enquêtes PDC 2018.



Photo 1 : Pont de fortune et passage difficile entre les villages de Karantaba et de Diambaty

Au plan du transport des personnes et des biens, les principaux moyens utilisés sont les taxis brousse venant de Diaroumé, les charrettes et les vélos-mobylettes.

Le transport automobile est uniquement assuré par un car qui prend départ à Kolda, passe par Syllacounda et rallie Touba Mouride. C'est à travers ce car que s'effectuent les déplacements des populations des différents villages de l'intérieur pour se rendre à Diaroumé ou à Bounkiling. En outre on note le transport à bord de quelques motocyclettes Djakarta, de vélos ou de charrettes.

Le réseau de communication est assuré par la SONATEL à travers ses antennes orange implantées à Diambaty et Bayamba. Le réseau orange est disponible sur presque la moitié ouest du territoire communale (les zones de Bayamba et de Diambaty), malgré la panne actuelle de l'antenne de Bayamba.

La zone de Syllacounda dépourvue de réseau dispose néanmoins d'une antenne de la SONATEL pour le réseau fixe. Mais pour des raisons probables de non rentabilité financière la SONATEL a retardé sa mise en service.

Au niveau de l'audiovisuel, seuls les signaux de la RTS, et des radios communautaires Kambing FM de Madina Wandifa, Gabu FM de Sédhiou et la RFM sont captés dans la Commune.

Si le développement des radios communautaires est sans conteste dans l'espace sociopolitique sénégalais, il est à noter que la commune n'en dispose pas.

Tableau synoptique désenclavement et transport		
ATOUS	GAPS OU DIFFICULTES	ACTIONS PRECONISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de pistes ; • Existence de ponts d'affranchissement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Enclavement ; • Manque de moyens de Transports ; • Insuffisance des pistes ; • Difficulté d'écoulement des produits ; • Insuffisance d'antennes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction routes et pistes ; • Appui en moyens logistiques ; • Electrification ; • Construction d'une gare routière ; • Construction d'antennes. •

5.4. Dynamique organisationnelle

5.4.1. Dynamique Organisationnel

L'analyse de la capacité organisationnelle de la population de la commune de Diambaty révèle l'existence de structures de base assez nombreuses.

Selon les enquêtes de terrain, il est ressorti l'existence des organisations villageoises, les structures internes d'encadrement et les structures externes.

5.4.1. Les organisations villageoises

5.4.1.1. Typologie

Quatre-vingt (80) organisations villageoises sont recensées dans le terroir communal, soit une moyenne d'une organisation par village dont les motifs de regroupement vont de l'âge à l'activité économique en passant ou le partage d'un équipement collectif. Les plus représentatives sont :

- les Associations de Jeunes ;
- Les comités de gestion ;
- Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)
- Les Associations Sportives et Culturelles (ASC) ;
- Les Associations villageoises ;
- Les Associations inter villageoises ;
- Les organisations religieuses (Dahiras);
- Les Mutuelles.

5.4.2. La Gouvernance de ces OCB :

L'analyse de la dynamique associative montre une absence de :

- ❖ calendrier de renouvellement ;
- ❖ respect du renouvellement ;
- ❖ présentation de rapport annuel d'activité ;
- ❖ présentation d'un bilan financier de ces organisations.

En faisant une revue des relations qu'entretiennent ces différentes organisations avec la collectivité locale, il est noté qu'à l'exception des comités de santé, aucune OCB n'a une convention en partage avec la collectivité locale ni encore un équipement en cogestion.

Ainsi, les relations entre la commune et ces organisations même si elles existent ne sont pas formalisées.

Cela a un impact direct sur le mode de gestion participatif que prône l'acte 3 de la décentralisation. Ce mode de gestion encourage la consultation des citoyens organisés en cadre, à chaque niveau d'action pour le développement local. Alors que les enquêtes révèlent un manque de dynamisme des différents ressorts de gouvernance de proximité.

➤ **L'accès à l'information**

Un élément important dans le dispositif de bonne gouvernance est l'accès à l'information. L'évaluation de celui montre que la commune de Diambaty est très démunie en matière d'outil d'accès à l'information, ainsi elle ne dispose pas de radio communautaire, ni d'accès au réseau internet et la presse écrite nationale. Ce qui pose un réel problème dans l'engagement citoyen nécessaire à la participation dans la prise de décision et sur l'éducation citoyenne.

🚦 **Les structures internes d'encadrement**

Elles ont un rôle important dans le cadre de la promotion du développement local. Elles sont constituées des autorités administratives, des autorités traditionnelles (chefs de villages) et les services techniques déconcentrés de l'Etat regroupés au Centre d'Appui au Développement Local (l'animateur pédagogique, l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts, l'hygiène et l'action sociale). Le rôle de ces différents services techniques est d'appuyer la commune dans le cadre des activités de développement socioéconomique.

Malgré le rôle important qu'elles jouent dans le développement local, manquent considérablement de moyens matériels et logistiques indispensables à la bonne exécution de leurs missions d'appui-conseil.

5.4.3. Les structures externes

La vie associative de la commune de Diambaty est assurée par ces organisations villageoises précitées. Cependant, elle se dynamise de plus en plus, grâce à l'intervention de structures extérieures comme les ONG et les partenaires au développement. Ainsi, les principales structures extérieures sont ARD, ANCAR, CASADES, CARITAS, PEPAM, PNDL, et autres.

Ces différents partenaires au développement appuient les organisations villageoises dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, l'Éducation, la Santé, la Sécurité alimentaire, l'Aménagement hydro agricole, le maraichage, dans la construction d'infrastructures communautaires etc.

Leurs interventions se font sous forme de conventions signées avec la Commune mais aussi à travers des appuis directs. Ils apportent un appui institutionnel et financier soit directement aux populations ou indirectement aux structures communautaires.

5.5. Gouvernance Locale

5.5.1. La Commune de Diambaty

5.5.1.1. Profil des élus

Le Conseil Municipal est composé 40 élus municipaux structuré en bureau exécutif de 3 membres et de 7 commissions techniques cadrant avec les domaines de compétences transférées aux communes. Le bureau exécutif des collectivités locales ne compte pas de femme. Parmi les présidents de commissions techniques trois sont des femmes.

Le niveau d'instruction des élus est très faible avec 80% d'analphabètes, avec 12.5% du niveau d'études primaires, 5% ont atteint le niveau secondaire le niveau et 2.5% seulement des conseillers ont atteint le niveau supérieur.

Des avancées notoires sont effectives dans la représentativité au Conseil Municipal ou la parité est respectée avec (50%) de femmes et (32.5%) de jeunes. Parmi les différents secteurs d'activités professionnelles en présence dans la commune, nous avons les paysans-cultivateur, éleveurs, pêcheurs (97.5%) et Cadres et professions intellectuelles supérieures (2.5%). Cependant ceci n'exclut pas la nécessité pour le conseil de s'ouvrir aux autres personnes ressources des différents secteurs. Aussi faut-il signaler que 90% des élus exerçant leur premier mandat, ce qui pose un réel besoin de formation sur le rôle de l'élu local (voir les détails en annexe).

5.5.1.2. Dispositif de bonne gouvernance

Le dispositif de gouvernance que nous tentons de décrire dans cette partie est la revue des différentes dispositions prise par la collectivité locale dans son organisation pour assurer l'implication des citoyens dans la prise de décision. Il passe alors par l'organisation du conseil, par le dynamisme du tissu associatif et par la qualité des rapports entre ces deux familles d'acteurs.

Les enquêtes de terrain (commune, autorité locale et population) au niveau de la commune de Diambaty montrent que le conseil municipal se réunit assez régulièrement. En effet, il s'est réuni à quatre fois par an au cours des trois (3) dernières années 2015 à 2017, ce qui témoigne du dynamisme des élus.

5.5.1.2.1. Le conseil est organisé en commissions techniques.

Tableau 12 : structuration du conseil municipal

Titres des commissions	Nombre de membres	Nombre de réunions tenues en 2017
Finance et Coopération	05	ND
Culture	05	ND
santé	05	ND
Finance jeunesse et Sport	05	ND
Education-Agriculture et Elevage	05	ND
Coopération	05	ND
Gestion des Conflits	05	ND
Domaniale	05	ND
Environnement	05	ND

Les commissions ne se réunissent pas de manière fréquente. En effet, aucune des commissions techniques se sont réunies durant dans l'année 2015, selon les enquêtes sur les performances des collectivités locales. La raison de ce défaut de fréquence dans les rencontres de ces commissions relève, selon les enquêtés de la non maîtrise des missions par certains responsables et des « sollicitations des populations qui laissent peu de disponibilité aux élus pour tenir ce genre de réunions ».

Nous retenons donc que la lacune dans le fonctionnement des instances de prise de décision du conseil réside dans la non-tenu régulière de réunion des commissions de travail.

5.5.1.3. Fonctionnement du conseil municipal

Activités du Conseil municipal au cours des trois dernières années

Tableau 13 : Fonction du Conseil municipal sur trois ans

	2015	2016	2017
Nombre de sessions du CM	04	04	04
Taux moyen de présence des élus (nombre d'élus présents/nombre total d'élus)	80%	60%	55%
Nombre total de commissions de travail	04	04	04
Nombre de commissions de travail actives	02	02	02
Nombre moyen de dossiers traités par la commission en charge de l'économie et des finances	00	00	00
Nombre moyen de dossiers traités par la commission en charge de l'environnement	06	04	03
Nombre moyen de dossiers traités par la commission en charge des affaires sociales	10	12	13
Nombre total moyen de dossiers traités par l'ensemble des commissions communales	16	16	16

Tableau 14 : réunions du conseil municipal de Diambaty sur trois années.

	2015		2016		2017	
	Nbre sessions	Objets	Nbre sessions	Objets	Nbre sessions	Objets
Trimestre 1	02	-Mise en place des commissions -Délibération de parcelles	01	-Situation de la rentrée scolaire	01	-Situation de la rentrée scolaire

Trimestre 2	01	-Fonds de concours et fonds de dotations	01	-Délégation de parcelles et de sites abritant les écoles de la commune	01	-Vote du compte administratif 2015
Trimestre 3	01	-Délégation de parcelles	01	-Cas de forages(03) du PEPAM/UE	01	-Vote du budget pour la gestion de 2017
Trimestre 4	01	- Situation scolaire dans la commune	01	-Délégation de parcelles et de blocs maraichers	01	-Délégation de parcelles à la demande des populations
Total	05	04	04	04	04	04

5.5.1.4. Activités du Bureau de la Commune au cours des trois dernières années

Tableau 15 : Activité du bureau

	2015	2016	2017
Nombre de réunions formelles du bureau exécutif	02	00	01
Nombre de délégations de signatures du Maire	02	02	03
Nombre de délégations de pouvoirs du Maire	00	00	00

Tableau 16 : Niveau d'application des principes de bonne gouvernance

PARTICIPATION DES CITOYENS A LA GESTION DES AFFAIRES COMMUNALES		2015	2016	2017
Moyens de communication sociale habituellement utilisés	Moyens de communication sociale habituellement utilisés	2015	2016	2017
	Radio locales / communautaires en langues locales	00	00	00
	Journal municipal	00	00	00
	Affichage des décisions du CC et des informations au public	00	00	00
	Crieurs publics	00	00	00
	Convocations	00	00	00
Tenue d'émissions radio locale/ communautaire	Nbre d'émissions radio locale tenues sur le budget	00	00	00
	Nbre d'émissions radio locale tenues sur le compte administratif	00	00	00
	Nbre d'émissions radio locale tenues sur le plan de développement local	00		
	Nbre d'émissions radio locale tenues sur autres sujets	00	00	00
Documents à disposition du public pour consultation	Nbre d'exemplaires du budget tenus à la disposition permanente du public	00	00	00
	Nbre d'exemplaires du compte administratif tenus à la disposition permanente du public	00	00	00
	Nbre d'exemplaires de Plan de Développement Local tenus à la disposition permanente du public	00		
	Nbre total de documents de gestion de la	00	00	00

	Collectivité à la disposition du public			
Fonctionnement des cadres de concertation	Nbre de cadres de concertations entre l'institution communale et les femmes existant	00	00	00
	Nbre de cadres de concertation entre l'institution communale et les jeunes existants	00	00	00
	Nbre de cadres de concertation entre l'institution communale et les acteurs du secteur privé existant	00	00	00
	Nbre de séances de consultations publiques des citoyens tenues par le CC dans les quartiers et villages	00	00	00
	Nbre total de réunions de concertations tenues avec les différents acteurs locaux	00	00	00
Participation citoyenne	Nbre de citoyens non élus ayant participé aux réunions du Conseil Communal	00		
	Nbre de demandes d'informations des citoyens sur la gestion de la commune	00		

5.5.1.5. Analyse de l'évolution des grandes masses financières

L'objectif de ce diagnostic est d'apprécier la capacité de la commune de Diambaty de prendre en charge les coûts liés à la fourniture des services publics, connaître les sources de financement, analyser leurs évolutions, mesurer les impacts de choix financiers liés à des orientations politiques. Cette analyse va porter sur la période de 2015-2017 et sera axée sur les points suivants :

- les ressources financières ;
- la gestion financière et budgétaire.

5.5.1.5.1. Identification et analyse des ressources financières

→ Identification des sources de recettes

Le budget de la CM est alimenté par deux sources : les ressources ou fonds propres de la CM, et les dotations de l'Etat. L'étude de la situation des recettes de la CM laisse apparaître des ressources propres très faibles par rapport aux subventions relativement importantes.

- **Ressources financières de la commune**
- **Sources de recettes**

Tableau 17 : recettes de la CM en 2015 et 2017

Années	Recettes propres		Dotations Etat		Total
	En FCFA	Pourcentage	En FCFA	Pourcentage	En FCFA
2015	00	0%	30 000 000	100%	30 000 000
2016	00	0%	31 000 000	100%	31 000 000
2017	00	0%	31 000 000	100%	31 000 000

Source: Comptes de gestion 2015 et 2017 de la CM de Diambaty.

L'étude des données financières de la CM de Diambaty montre l'importance des ressources de transfert qui représentent près de 100% en 2014 et 100% des fonds mobilisés par la collectivité en 2015. Ceci laisse supposer que la CM de Diambaty est fortement dépendant de l'Etat et des autres organisations partenaires.

→ Les ressources propres de la Commune

Il s'agit de toutes les ressources financières dont la mobilisation par le conseil municipal est autorisée par la loi. L'exploitation des documents budgétaires de la CM de Diambaty, montre que la contribution des patentes constitue la principale source

de revenus. En effet, aucune recette n'a pas été recouvrée en 2014 et 2016 (Produit des amendes correctionnelles-Simple police- Recettes imprévues ou éventuelles). Une telle situation impliquerait une faible maîtrise par la CM de Diambaty de ses principales sources de recettes propres, ce qui est à la base de la faiblesse, de l'irrégularité et du non perception de ses ressources financières.

→ Les subventions

Dans le cadre de sa politique de décentralisation qui repose sur le principe de subsidiarité, l'Etat Central a transféré aux collectivités un certain nombre de compétences qui pour être bien exercées par les collectivités requiert que celles-ci disposent des ressources financières nécessaires. C'est à cet effet que l'Etat alloue des subventions aux collectivités locales pour appuyer leur fonctionnement et leurs efforts d'investissement. Ainsi, la CM de Diambaty bénéficie :

- d'une subvention de fonctionnement à travers la dotation globale de fonctionnement. Cette dotation représente plus de 90% des recettes de fonctionnement ;
- d'une subvention d'investissement sous le nom de fonds de concours qui constitue la seule source de recettes d'investissement de la Commune

Les recettes d'investissement représentent une moyenne de 100% des ressources totales de la CM entre 2015 et 2017.

→ Evolution des recettes à travers leur taux de recouvrement

L'analyse de l'évolution des recettes de la CM de Diambaty révèle qu'aucune catégorie de recettes n'est recouvrée.

→ Les ressources propres de la CM

Tableau 18 : Les ressources propres de la CM

Rubriques	2015	2016	2017
Contribution des patentes	00	00	00
Taxe municipale	00	00	00
Recettes éventuelles ou imprévues	00	00	00
Produit d'amende correctionnelle ou simple police	00	00	00
TOTAL	00	00	00

Source : Comptes de gestion 2015 et 2017 de la CM de Diambaty.

Selon les enquêtes, la CM de Diambaty n'a presque pas de recettes propres. En effet, la contribution des patentes est sensée être la seule recette locale maîtrisable qui doit être recouvrée, même si elle n'a pas été recouvrée entre 2015 et 2017.

Ainsi, nous pouvons affirmer que la CM de Diambaty ne maîtrise pas son potentiel fiscal car ne le recouvrant pas.

Cela d'autant plus que la fiscalité locale, les revenus sur le patrimoine et des services, les principales sources de recettes propres des CM avec l'avènement de l'ACT III de la décentralisation ne sont jamais recouvrées dans la CM de Diambaty. Ainsi, il appartient au conseil municipal de s'engager d'avantage dans le recouvrement de ces taxes pour une amélioration des ressources propres de la collectivité. De plus, il doit développer des stratégies de communication et de sensibilisation des populations sur le paiement de dites taxes.

5.5.1.5.2. Gestion financière et budgétaire

→ Eventail des types de dépenses de la CM

Les dépenses de la CM de Diambaty, comme de toute collectivité locale, se structurent en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Tableau 19 : dépenses de la CM de Diambaty en 2015 et 2017

Années	Section Fonctionnement		Section Investissement		Total
	En FCFA	Pourcentage	En FCFA	Pourcentage	En FCFA
2015	2 500 000	4.4%	54 000 000	95.6%	56 500 000
2016	2 500 000	15.5%	13 600 000	84.5%	16 100 000
2017	2 900 000	17.6%	13 600 000	82.4%	16 500 000

Source : Comptes de gestion 2015 et 2017 de la CM de Diambaty.

L'étude sur deux années a montré une nette augmentation du montant des dépenses exécutées par entre 2015 et 2017.

• **Les dépenses de fonctionnement**

Elles sont assurées par les recettes de fonctionnement de la CM (qui comprennent les recettes propres et les fonds de dotation de l'Etat) et sont constituées entre autres :

- des dépenses liées aux indemnités de représentation du Maire et des vices présidents ;
- des dépenses de biens et services extérieurs comme l'acquisition de fournitures de bureaux, l'entretien et la maintenance, les dépenses de communication, etc.
- des dépenses relatives aux fournitures scolaires, aux produits pharmaceutiques et d'hygiène ;
- des autres charges de gestion courante (carburant, frais de mission, soutien aux ASC).

Tableau 20 : dépenses de fonctionnement par composante en 2015 et 2017

Rubriques	2015		2016		2017	
	Dépenses exécutées	% par rapport aux dépenses de fonctionnement	Dépenses exécutées	% par rapport aux dépenses de fonctionnement	Dépenses exécutées	% par rapport aux dépenses de fonctionnement
Cabinet du Maire	1 000 000	40%	1 000 000	40%	1 000 000	34.5%
Secrétariat et bureaux	500 000	20%	500 000	20%	500 000	17.2%
Recette municipale	00	0%	0	0%	00	0%
Education, jeunesse, culture et sport	1 000 000	40%	1 000 000	40%	1 400 000	48.3%
Santé, hygiène et action sociale	00	0%	0	0%	00	0%
Contingences et participations	00	0%	00	0%	00	0%
Total Dépenses Fonctionnement	2 500 000	100 %	2 500 000	100 %	2 900 000	100%

Source : Comptes de gestion 2015 et 2017 de la CM de Diambaty

La structure des dépenses de la section fonctionnement de la CM de Diambaty révèle six (6) principales composantes que sont : le cabinet du Maire, le secrétariat et bureaux, les recettes municipales, l'éducation, la santé et les dépenses diverses.

L'analyse de leur niveau d'exécution montre que le cabinet du Maire, Secrétariat et bureaux et les dépenses liées à l'éducation, la jeunesse, sport et la culture restent prédominantes.

- **Les dépenses d'investissement**

Les textes de la décentralisation stipulent que les dépenses d'investissement permettent la réalisation des équipements, bâtiments et infrastructures, ainsi que l'acquisition de matériels relatifs à ces travaux.

Tableau 21 : dépenses d'investissement par composante en 2015 et 2017

Rubriques	2015		2016		2017	
	Dépenses exécutées	% par rapport aux dépenses d'investissement	Dépenses exécutées	% par rapport aux dépenses d'investissement	Dépenses exécutées	% par rapport aux dépenses d'investissement
Construction de bâtiments	29 250 000	4.2%	11 700 000	86%	11 700 000	86%
Réparations et équipements scolaires	1 750 000	8.8%	1 900 000	14%	1 900 000	14%
Equipements sanitaires	20 000 000	37%	-	0%	-	0%
Forages	00	0%	-	0%	-	0%
Total Dépenses Investissement	54 000 000	100 %	13 600 000	100 %	13 600 000	100 %

Source : Comptes de gestion 2015, 2016 et 2017 de la CM de Diambaty.

L'étude du tableau relatif à la composition des dépenses d'investissements opérés par la CM de Diambaty montre qu'elles concernent pour les trois années (2015-2016 et 2017) la construction de bâtiments et les réparations et équipements scolaires avec un pourcentage plus élevé dans le premier cas.

L'équipement sanitaire est exécuté seulement en 2015. Cependant les forages n'ont pas connu d'exécution durant les trois dernières années.

- **Analyse du taux d'exécution des dépenses de la CM**

La situation des dépenses de la CM de Diambaty pour les années 2015 et 2017 peut se résumer dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : Niveau d'exécution des dépenses en 2015 et 2017

Rubriques	2015	2016	2017	Moyenne
Section Fonctionnement	2 500 000	2 500 000	2 900 000	2 633 333
Section Investissement	54 000 000	13 600 000	13 600 000	27 066 666
Total	56 500 000	16 100 000	16 500 000	29 700 000

Source : Comptes de gestion 2015 à 2017 de la CM de Diambaty

Le tableau permet de tirer trois grands enseignements :

- l'écart constaté entre les prévisions de dépenses et les montants réellement exécutés ;
- une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement que celles d'investissement ;
- une meilleure prise en compte des dépenses d'investissement au détriment de celles consacrées au fonctionnement.

La meilleure prise en compte des dépenses d'investissement au détriment de celles de fonctionnement peut attester de la volonté du conseil municipal d'œuvrer pour une satisfaction des besoins prioritaires des populations locales. En effet, durant ces

trois années, des équipements scolaires et sanitaires ont été construits dans le but d'atténuer le déficit en infrastructures sanitaires dans l'espace communale d'une part, et d'autre part des ouvrages scolaires ont été réalisés.

→ **Eléments d'analyse budgétaire**

Au terme de cette analyse financière, il convient de retenir que la situation budgétaire de la CM de Diambaty est marquée par un faible niveau de recouvrement des recettes locales, qui sont du reste très faibles. Cela s'explique par une insuffisante exploitation du potentiel fiscal de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal durant ce mandat en cours, de développer des stratégies pour renforcer leur assiette fiscale. Les recettes pour lesquelles, le niveau de recouvrement est à améliorer sont :

- *la contribution des patentes.*

Quant aux recettes jamais recouvrées, notons :

- *la taxe municipale ;*
- *les frais de légalisation ;*
- *le produit de l'expédition des actes d'état-civil ;*
- *les droits de fourrière ;*
- *les produits de location des droits de places ;*
- *la taxe sur les véhicules hippomobiles ;*
- *les taxes sur les spectacles.*

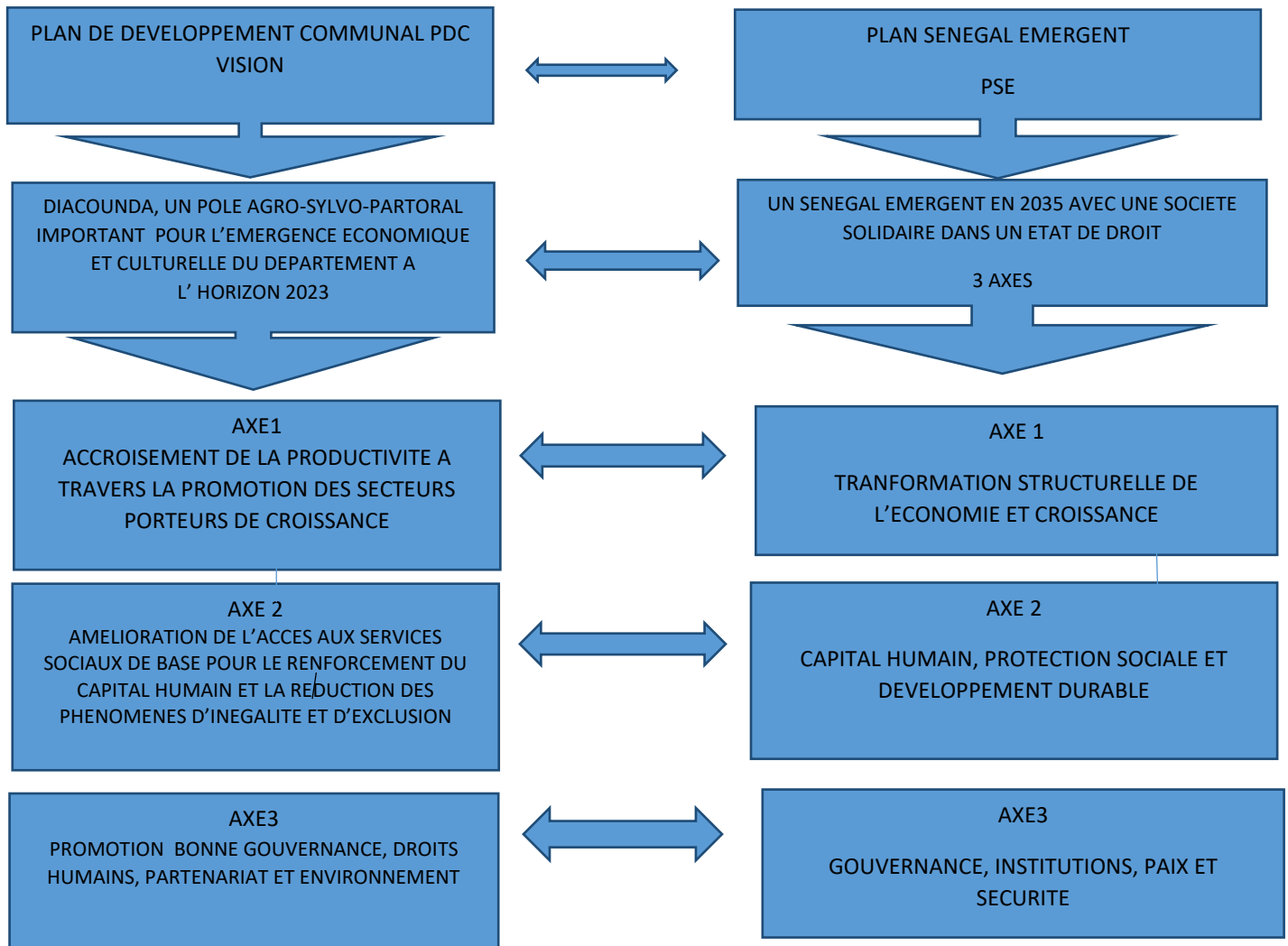
Pour ces taxes jamais recouvrées, il urge pour la CM de créer des équipements commerciaux comme des halls et marchés dans les villages centre de zone. De plus, la création d'un marché hebdomadaire à l'échelle communale est d'une grande nécessité pour la collectivité. Cependant, la mise en place de ce marché hebdomadaire passe par le désenclavement de la zone et de beaucoup de villages par la construction de routes ou de pistes de production.

En outre, des efforts de sensibilisation méritent d'être faits sur la nécessité pour les populations locales de payer la taxe municipale, de même que les autres types de taxes (contribution des patentes et frais de légalisation entre autres).

Cependant, pour plus d'efficacité et de réussite, le conseil municipal devra accentuer sa campagne de sensibilisation et travailler en parfaite collaboration avec les organisations villageoises de la Commune (GPF, ASC, GPC, CV, etc.).

TROISIEME PARTIE : LA PLANIFICATION DES ACTIVITES DANS LA COMMUNE DE DIAMBATY

3.1. SCHEMA DE CORRESPONDANCE ENTRE LE PDC DE DIAMBATY ET LE PSE



3.2. La Vision et les Orientations Stratégiques de développement

3.2.1. La Vision de Développement

La vision de développement portée par le maire et les populations locales est de faire de la Commune de Diacounda, « Une commune émergente à l'horizon 2023 avec une société vivant dans la paix et la cohésion sociale ». La matérialisation de cette vision à l'horizon 2023, passe nécessairement par le désenclavement de la commune et la valorisation des ressources agricoles, forestières et pastorales.

Cette vision s'appuie sur un ensemble de valeurs et de principes d'actions dont principalement la cohésion sociale, la solidarité et l'équité entre les différents groupes d'acteurs, la bonne gouvernance, la transparence et la reddition des comptes dans la gestion des affaires locales.

3.2.2. Axes Stratégiques de développement

Trois axes prioritaires se dégagent de ce processus de planification. Ils permettront, certainement, d'atteindre la vision déclinée par les autorités locales ce, d'ici à l'horizon temporaire 2023 :

AXE1 : L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour le renforcement du capital humain et la réduction des phénomènes d'inégalité et d'exclusion

Objectifs généraux:

- Créer les conditions d'un meilleur développement socio-économique
- Améliorer les conditions d'existence des populations à travers la promotion des secteurs porteurs de croissance, d'emplois durables et de richesses

AXE 2 : L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour le renforcement du capital humain et la réduction des phénomènes d'inégalité et d'exclusion

Objectifs Généraux :

- Elargir l'accès dans l'équité, aux services sociaux de base à qualité améliorée
- Améliorer durablement la vie dans la cité et gérer l'information sur le foncier

AXE3 : La promotion de la bonne gouvernance, droits humains, Partenariat et Environnement

Objectifs Généraux :

- Améliorer la performance de ressources humaines porteuses de développement durable
- Consolider la dynamique de bonne gouvernance locale
- Promotion de la destination Diambaty

Domaines	Secteurs	Activités	Quantité	Coût	Localisation	Années				
						1	2	3	4	5
Axe 1. Améliorer l'accès aux services sociaux de base pour le renforcement du capital humain et la réduction des phénomènes d'inégalité et d'exclusion										
EDUCATION										
PROJET 1 : Amélioration la qualité de l'éducation à travers un paquet de service intégré	Education et formation	Construire et équiper de nouvelles écoles préscolaires	3	30 000 000	Bayamba, Diambaty, Syllacounda	x				
		Foncer des points d'eau dans les préscolaires	3	30 000 000	Bayamba, Diambaty, Syllacounda	x				
		Construire des édicules publics	3	1 500 000	Bayamba, Diambaty, Syllacounda	x				
		Construire et équiper de nouvelles écoles élémentaires	5	50 000 000	Dialambere, Darou salam Cisse, Sare Doga, Sare Balla, Dilaba		x	x		
		Clôturer les écoles élémentaires	13	65 000 000	Diambaty, Bayamba, Diannah Sonkodou, Sare Ilo, Missira Sonkodou, Syllacounda, Diaka Fode, Banana, Touba Moricounda, Sinthiou Boye, Manconon, Sare Manfou, Karantaba Sonkodou	x			x	
		Fonçer des points d'eau dans les élémentaires	18	180 000 000	Diambaty, Bayamba, Diannah Sonkodou, Sare Ilo, Missira Sonkodou, Syllacounda, Diaka Fode, Banana, Touba Moricounda, Sinthiou Boye, Manconon, Sare Manfou, Karantaba, Dialambere, Darou salam Cisse, Sare Doga, Sare Balla, Dilaba	x			x	x
		Construire des édicules publics dans les élémentaires	18	9 000 000	Diambaty, Bayamba, Diannah Sonkodou, Sare Ilo, Missira Sonkodou, Diaka Fode, Banana, Sinthiou Boye, Manconon, Sare Manfou, Karantaba, Dialambere, Darou salam Cisse, Sare Doga, Sare Balla, Dilaba	x	x			
		Construire et équiper les écoles élémentaires (abritant des abris provisoires)	18	180 000 000	Diambaty, Bayamba, Diannah Sonkodou, Sare Ilo, Missira Sonkodou, Diaka Fode, Banana, Sinthiou Boye, Manconon, Sare Manfou, Karantaba Sonkodou	x	x	x	x	x
		Construire et équiper des blocs administratifs	18	180 000 000	Diambaty, Bayamba, Diannah Sonkodou, Sare Ilo, Missira Sonkodou, Syllacounda, Diaka Fode, Banana, Touba Moricounda, Sinthiou Boye, Manconon, Sare Manfou, Karantaba, Dialambere, Darou salam Cisse, Sare Doga, Sare Balla, Dilaba	x			x	
		Construire et équiper des collèges de proximités	3	300 000 000	Diambaty, Syllacounda Et Bayamba	x				
		Clôturer des collèges	3	15 000 000		x				
		Fonçer de points d'eau dans les collèges	3	30 000 000				x	x	
		Construire des édicules publics dans les collèges	3	1 500 000		x			x	
		Construire et équiper des blocs administratifs au niveau des collèges	3	30 000 000		x	x	x		

		Construire et équiper les Daara modernes	6	120 000 000	-Diambaty et Dianna Soukodou,		x	x	x	
		Fonçer de points d'eau dans les Daara modernes	6	60 000 000	-Syllacounda et Saare Doga,		x	x	x	
		Construire des édicules publics dans les Daara modernes	6	3 000 000	-Bayamba et Darousalam Cisse		x	x	x	
		Clôturer les Daara modernes	6	18 000 000				x	x	
		Créer et équiper de centres d'alphabétisation	3	30 000 000	-Diambaty(Mandingue);		x	x	x	
					-Syllacounda(poular);					
					-Bayamba(Mandingue et Wolof)					
Améliorer durablement le cadre de vie dans la cité et gérer l'information sur le foncier										
Projet 2 : Amélioration de la santé communautaire dans la commune	Santé	Construire et équiper des postes de santé	2	80 000 000	Saré Ilo et Bayamba		x	x		
		Forer des points d'eau au niveau des postes de santé	2	20 000 000			x	x		
		Construire et équiper des édicules publics au niveau des postes de santé	2	1 000 000			x	x		
		Construire et équiper des logements de Sage-femme	5	100 000 000	Saré Ilo, Bayamba, DiamBaty, Seydou Norou Tall et SyllaCounda		x	x		
		Construire et équiper des logements d'infirmier Chef de Poste (ICP)	5	100 000 000			x	x		
		Construire et équiper des cases de santé	3	45 000 000	- Missirah soncodou; - Dialambéré; - Darou Salam Cissé			x	x	x
		Forer des points d'eau au niveau des cases de santé	3	30 000 000				x	x	x
		Construire et équiper des édicules publics au niveau des cases de santé	3	1 500 000				x	x	x
		Clôturer les cases de santés	3	15 000 000				x	x	x
		Organiser des sessions de Renforcement des capacités des 25 agents communautaires	5	15 000 000	Commune (7ASC - 12 Relais- 6 Badjnu Gokh)		x	x	x	x
		Electrifier les structures sanitaires	8	40 000 000	- Postes de santé (Diambaty; Seydou Nourou Tall; Syllacounda; Saré Ilo; Bayamba)		x		x	
		Appuyer la disponibilité de médicaments générique (IB) au niveau des structures	8	8 000 000	- Cases de santé (Missirah soncodou;		x	x	x	x

accès à l'eau potable en réduisant la pénibilité de l'exhaure et mettre en place un système d'assainissement durable	Créer un réseau multi village à partir du forage de Diambaty	7km	56 000 000	Dinguiraye :2km Manconn :3km Medina Tallen :2km.	:	x	x	x
	Créer un réseau multi village à partir du forage de Darou salam Cissé	11km	88 000 000	Touba Ndawéne :3.5km Touba Bayamba :3.5km Manoto :4km.	:	x	x	x
	Créer un réseau multi village à partir du forage de Syllacounda	37 km	296 000 000	Saré Iladjibakene :4 km ; Badion Siboto :1 km ; Badion Lyss : 1 km ; Badion Faly : 1 km ; Saré Mamoudou : 2 km ; Sinthiou Bidji : 2.5 km ; Saré Doga : 3 km ; Saré Diassy : 4 km ; Sinthian Samba Diamé : 2 km ; Sinthian Gagna : 1km ; Diaka Souleymane : 2 km ; Diaka Fodé : 3 km ; Medina Alpha : 2 km ; Sinthiou Ousmane : 2 km ; Sinthiou Bakary : 2.5 km ; Dialambéré : 4 km	:	x	x	x
	Créer un réseau multi village à partir du forage de Bayamba	18km	144 000 000	Medina Bayamba : 3 km ; Manoto : 5 km ; Touba Saloum : 5 km ; Darou dina (Commune de Faoune) :5 km	:	x	x	x
	Créer un réseau multi village à partir du forage de Saré Ilo	25.5 km	204 000 000	Saré Amadou : 4 km ; Simpitory : 2 Km ; Saré Baradji : 1 km ; Bantagnima : 2 km ; Sinthiou Guidon : 3 km ; Sinthiou Boye : 4 km ; Saré ali Diao : 1 km ; Saré sayandé : 3 km ; Hamdalaye : 4 ; Saré Dem Koumba : 1.5 km	:	x	x	x

		Créer un réseau multi village à partir du forage de Dianna Sonkodou	22 km	176 000 000	Karantaba : 3 km ; Banana : 7km ; Porokhane : 3 ; Darou Minam : 6 km ; Ténin :3 km	x	x	x
		Réhabiliter un forage	1	20 000 000	Seydou Nourou Tall	x		
		Foncer des puits hydrauliques et équiper en Moto Pompe	4	80 000 000	Zone 1 : Médina Diobéne ; Zone 2 :Saré Ila Djibakene ; Zone 3 : Touba Ndawéne-Médina Bayamba	x	x	x
		Foncer des puits hydrauliques sans équipement en Moto Pompe	14	210 000 000	Sinthian Samba Diamé-Saré Doga- Saré Diassy- Sinthiou Bidji- Saré Manfou- Badion Siboto-Badion Siboto- Badion Faly- Dialambéré- Saré Bala(Tabadian) – Manoto-Touba Saloum- Touba Bayamba- Koukouye	x	x	x
		Foncer des puits maraichers	18	270 000 000	Zone : 1 (Diambaty-Missirah Soncodou-Manconon- Dianna soncodou) ; Zone : 2 (Bayamba-Medina Bayamba-Touba Bayamba- Dar salam Cissé - Touba ndawéne-Manoto) ; Zone : 3 (Syllacounda-Sinthiou Samba Diamé - Médina Alpha - Sinthiou Gagna-Diaka Fodé - Temento-Koukouye-Dialambéré)	x	x	x
		Réhabiliter des puits traditionnels	17	85 000 000	Bayamba (3) ; Medina Bayamba (2) ; Touba Saloum(1) ; manoto (1) ; Diambaty (1) ; Dianna soncodou (2) ; Porokhane (1) ; Tanema (1) ; Missirah soncodou (2); Manconon(1) et karantaba(2)	x	x	x
Sous total 1				4 268 000 000				

AXE 2: L'accroissement de la productivité à travers la promotion des secteurs porteurs de croissance

AGRICULTURE/ELEVAGE/FORESTEIE

PROJET 4 : Promouvoir un accès facile et durable des ménages et producteurs, aux services et produits	Agriculture	Construire des digues anti-sel	3	150 000 000	Diambaty-Karantaba; Dialaba-ToubaMoricounda; Manconon-Missirah soncodou	x	x	x
		Construire des barrages	3	150 000 000	Bayamba-Diambaty-Syllacounda	x	x	x
		Construire des magasins de stockage de 500 tonnes	3	45 000 000	Diambaty ; Bayamba ; Syllacounda	x	x	x
		Finaliser et mettre en service le DAC de l'ANIDA (15 ha)	1	PM	Commune	x		
		Augmenter la quantité du matériel agricole de qualités	1	30 000 000	Bayamba-Diambaty-Syllacounda	x		
		Faciliter l'accès en matériel agricole motorisé (tracteurs)	3	300 000 000		x	x	x

consommation des produits d'élevage	Construire des fourrières communales	3	30 000 000	Bayamba-Diambaty-Syllacounda		x	x	x			
	Délimiter un parcours de bétail	1	3 000 000	Touba Ndawéne		x					
	Elaborer un POAS (Plan d'Occupation et d'Affectation du Sol)	1	5 000 000	Commune				x			
	Construire une maison des éleveurs	1	15 000 000	Commune				x			
Renforcer les organisations pastorales	Recruter et Former des auxiliaires vétérinaires	12	3 000 000	Zone de Diabaty : 3 ;	x	x	x				
				Zone de Syllacounda : 6 ;							
				Zone de Bayamba : 3.							
	Construire des magasins d'aliments bétail	4	60 000 000	Zone de Diabaty : 1 ;							
				Zone de Syllacounda : 2 ;							
				Zone de Bayamba : 1.							
	Doter les auxiliaires et autres agents vétérinaires en kits de soins et vaccination	12	5 000 000	Commune		x	x	x	x	x	
	Organiser des campagnes de sensibilisation des éleveurs sur le respect du calendrier vaccinal et l'usage de produits vétérinaires prohibés	12	6 000 000	4 par zone		x	x	x	x	x	
	Former les acteurs sur la prophylaxie animale	6	6 000 000	2 par zone		x	x	x			
	Lutter contre les feux de brousse	5	2 500 000	Commune	x	x	x	x	x	x	
	Renforcer les capacités des organisations pastorales	6	6 000 000	2 par zone							
	Construire et Equiper des unités de transformation de lait	4	40 000 000	Zone de Diabaty : 1 ; Zone de Syllacounda : 2 ; et Zone de Bayamba : 1.		x	x	x	x	x	
	Former le personnel de l'unité de transformation	20	3 000 000	5 par unité		x	x	x			
	Assurer les animaux	1	5 000 000	Commune		x					
	Appuyer les OCB dans l'embouche bovine et ovine et aviculture	3	3 000 000	Commune		x			x	x	
	Construire un marché à bétail	1	15 000 000	Diambaty		x					
Raccorder le marché à bétail au réseau d'eau	1	1 000 000						x			
Construire des abreuvoirs au marché à bétail	2	1 000 000						x			
Organiser des sessions de formation des apiculteurs	3	3 000 000	Commune		x	x	x				
Relancer le programme d'insémination artificielle	3	3 000 000	Commune		x	x	x				
Introduire de géniteurs (bovine-ovine et avicoles)	1	5 000 000	Commune				x				

		Former en techniques de conservation et de stockage du fourrage naturel	3	3 000 000	Commune				x	x	x	
JEUNESSE – SPORT – CULTURE – LOISIR	JEUNESSE – SPORT – LOISIR- EMPLOI - CULTURE – TOURISME											
<p>Objectifs :</p> <p>-Créer les conditions d'un meilleur développement socio-économique de la jeunesse</p> <p>-Promouvoir la destination Diambaty à travers une valorisation du patrimoine naturel, humain, touristique et culturel</p>	SPORT	Construire un stade municipal	1	100 000 000	Diambaty				x			
		Aménagement d'aires de jeux	15	15 000 000	Zone:1 (Diambaty-Missirah soncodou- Touba Moricounda-Diannah-Karantaba)							
					Zone:2 (Syllacounda-Badion Faly- Sinthian bidji-Saré Bala-Sré llo)			x	x	x	x	
					Zone:3 (Bayamba-Darou Salam Cissé-Touba ndawéne-Touba Bayamba- Médina Bayamba)							
			Former les initiateurs bénévoles (foot-basket-Hand -Ball - athlétisme...) les arbitres,	30	15 000 000	10 par zone				x	x	x
	JEUNESSE-EMPLOI		Construire et équiper des foyers de jeunes	3	90 000 000	Bayamba-Diambaty-Syllacounda				x	x	x
			Construire et équiper un centre de formation des jeunes	1	100 000 000	Diambaty					x	
			Construire et équiper un centre de formation des jeunes filles	1	100 000 000	Diambaty				x		
			Elaborer des projets économiques (banque de projets)	1	5 000 000	Commune				x	x	x
			Signer une convention entre le CMS et la commune pour le financement de projets	1	10 000 000	Commune				x	x	x
			Subventionner les ASC et aux autres acteurs jeunes	3	10 000 000	Commune					x	x
			Finaliser et mettre en service le DAC de l'ANIDA	1	40 000 000	Commune				x	x	
			Financer les plans de formation des jeunes	1	10 000 000	Commune					x	x
												x
	CULTURE		Elaborer un agenda culturel fonctionnel	1	3 000 000	Commune				x	x	
			Organiser des évènements culturelles ; festival, journées des patrimoines etc.	5	15 000 000	Commune					x	x
			Subventionner les acteurs culturels	3	3 000 000	Commune					x	x
	TOURISME		Réhabiliter les campements touristiques	2	6 000 000	Diambaty-Koukouye					x	x
			Redynamiser les activités de la zone amodiée	1	2 000 000	Diambaty					x	x
			Redynamiser les activités de sylviculture	1	1 000 000	Diambaty					x	x
	ENERGIE-TRANSPORT-COMMERCE-ARTISANAT											
Créer les conditions	ENERGIE	Construire et équiper un central solaire	1	PM	Diambaty				x			

d'une meilleure circulation des biens et services développement de la		Electrifier les gros villages en panneaux public solaire	17	20 000 000	Zone1:(Diambaty, Touba Maricounda, Karamtaba, Missira soncodou, Banana, Manconon, Dianna);	x	x	x	x	
		Electrifier les gros villages	17		Zone2 :(Bayamba, Darousalam Cisse, Touba Bayamba, Touba Ndawene, Seydou Nourou Tall);	x	x	x	x	
					Zone3: (Syllacounda, Sinthian Samba Diamé, Saré Ila Djibakéne, Dialambéré, Saré ilo)	x	x	x	x	
	TRANSPORT		Aménagement de la voirie municipale reliant les quartiers	3km	PM	Diambaty	x	x		
			Réhabilitation des pistes reliant les différents villages des zones	224 km	PM	Commune (cf Annexe pour détail)	x	x	x	x
			Construction d'ouvrages d'affranchissement des points critiques entre villages	835m	PM	Commune (cf Annexe pour détail)	x	x	x	x
			Organiser des sessions de Sensibilisation sur les changements de comportements	6	3 000 000	2 par zone	x	x	x	
			Mise en place d'un cadre d'échange des acteurs pour la Fixation et mise en œuvre d'un système tarifaire concertée des personnes et des biens	1	300000	Commune		x		
			Construire et équiper une gare routière	1	40000000	Diambaty	x			
	COMMERCE		Construction d'un marché hebdomadaire	1	20000000	Diambaty	x			
			Construction d'un marché quotidien	1	25000000	Diambaty		x		
	Artisanat		Construction et équipement d'un Centre de formation aux métiers artisanaux	1	40 000 000	Diambaty		x		
			Appuyer la formalisation des artisans (femmes et jeunes)	1	2 000 000	Diambaty	x		x	
Sous Total 2		2 665 700 000								

AXE3 : La promotion de la bonne gouvernance, droits humains, Partenariat et Environnement

DECENTRALISATION / GOUVERNANCE LOCALE										
PROJET 8: Amélioration de la Gouvernance locale (communautaire et villageoise) Promotion d'une gouvernance vertueuse est assurée à travers la	Elus	Former les élus sur leurs rôles et attributions	5	5 000 000	Diambaty		x	x	x	x
		Appuyer les commissions techniques à disposer de plan de travail et le mettre en œuvre	5	3 000 000	Diambaty		x	x		
		Mettre en place un cadre de concertation communal	1	300 000	Diambaty	x				
		Mettre en place une cellule pour la promotion des droits humains (l'enfance, les personnes vivant avec handicap et des femmes	1	500 000	Diambaty	x				

participation inclusive et citoyenne		Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration et de recouvrement de la fiscalité locale	1	2 000 000	Diambaty	x	x			
		Informatiser l'état civil	1	3 000 000	Diambaty			x		
		Réhabiliter et Equiper de l'HOTEL de ville de Diambaty		10 000 000	Diambaty			x	x	
	Assurer le suivi et l'évaluation du PDC	Organiser des Séances d'auto évaluation du PDC dans les trois (3) zones	12	6 000 000	Commune (4/zone)		x	x		
FEMME-ENFANTS-PERSONNES VIVANTS AVEC HANDICAPE										
Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision	Les femmes	Application des lois et règlements sur les droits des femmes (violence)	1	3 000 000	Commune	x				
		Inscrire et maintenir les filles à l'école	1	3 000 000	Commune		x			
		Sensibilisation et facilitation du Suivi médical des femmes et des filles	1	3 000 000	Commune			x		
	Les enfants	Construire et équiper une case-des-touts-petits	1	12 000 000	Commune			x		
		Faciliter l'acquisition des fournitures scolaires	1	3 000 000	Commune		x	x	x	x
		Mettre en place un centre de santé spécialisé	1	20 000 000	Commune				x	
	Les personnes vivants avec un handicap	Mettre à leur disposition des structures médicales adaptées	1	20 000 000	Commune		x			
		Sensibiliser l'ensemble des couches sociales sur les droits des personnes handicapées	1	3 000 000	Commune	x				
		Créer des structures de formation professionnelle adaptées	1	20 000 000	Commune				x	
Gestion des conflits	Gestion et accès aux outils de production	Mettre en place un fonds d'appui à la promotion des activités féminines	1	25 000 000	Commune	x	x	x		
	Gestion des conflits (types de conflits)	Définition des zones de pâturage	1	1 000 000	Commune		x	x		
Sous Total 3				142 800 000						
Total Axes 1-2 et 3				7 076 500 000						

4.3. Stratégie de mise en œuvre du PDC

4.3.2. Principes directeurs de la mise en œuvre

Les principes directeurs de la stratégie de mise en œuvre du PDC sont fondés sur ceux qui ont servi de base pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et locales telles que le PSE et le PDD de Sédiou dont les orientations ont guidé l'élaboration du PDC :

- **Efficacité et de l'efficience** : Le processus de mise en œuvre du PDC et les acteurs (institutions et organisations) qui en ont la responsabilité doivent donner des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. L'ensemble des acteurs concernés (y compris les populations à la base) peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et recueillir l'information qui doit être accessible et suffisante pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre ce qui est fait, et d'en assurer le suivi.
- **Etat de droit** : Les règles de gestion du terroir doivent être appliquées de façon équitable et impartiale, en particulier les questions relatives aux droits de chaque citoyen d'avoir accès aux ressources. Les dispositifs qui seront mis en place et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. La bonne gouvernance doit jouer un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts des populations de la Commune et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures à la fois nationales, régionales et départementales, dans une parfaite cohérence avec les dispositions d'intégration sous régionale (CEDEAO et UEMOA).
- **Redevabilité** : Les décideurs au niveau du Conseil Municipal et des autres acteurs dépositaires de responsabilité dans la mise en œuvre du PDC (y compris les acteurs non gouvernementaux) doivent rendre des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles.
- **Participation** : Toutes les parties prenantes (catégories) auront voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire de représentations légitimes qui défendent leurs intérêts. Cette participation doit être la plus large possible et fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires à chacun pour participer de façon constructive à la prise de décisions.
- **Equité** : L'ensemble des parties prenantes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie/ de travail.
- **Appropriation** : La collectivité locale exerce une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement local et assure la coordination des actions relatives à leur mise en œuvre.

- **Alignement** : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies locales de développement ainsi que les procédures y relatives.
- **Harmonisation** : Les actions des PTF sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective au sein de la Commune.
- **Gestion axée sur les résultats** : L'ensemble des composantes du dispositif de mise en œuvre du PDC doit s'inscrire dans une logique de gérer les ressources et d'améliorer les processus de décision en vue d'obtenir des résultats de développement durable de la Commune.
- **Responsabilité mutuelle** : Les PTF et la Collectivité partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

4.3.3. Dispositif institutionnel de pilotage

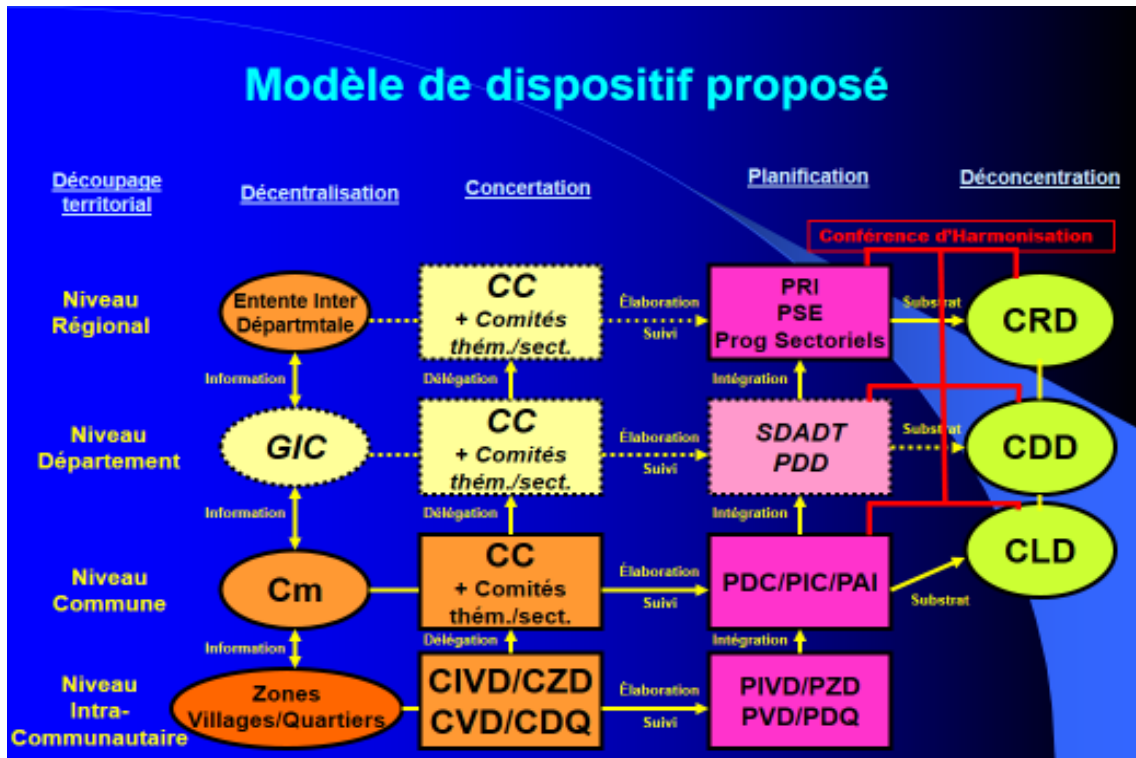
4.3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du PDC s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle régionale pour une mise en œuvre harmonisée des actions de développement.

Ce dispositif pourrait reposer sur des Cadres de Concertation au niveau des villages, qui seraient agrégés à l'échelle communal par un système de représentation équitable, pour créer un Cadre de Concertation Communal.

Ce cadre de Concertation Communal permettra au Conseil municipal d'assurer un suivi de la mise en œuvre du PDC et de promouvoir une dynamique de gouvernance participative.

Le modèle de Cadre de Concertation proposé par les acteurs régionaux et approuvé par les autorités administratives se résume sur le schéma suivant.



4.3.3.2. Rôles et responsabilités des acteurs

Globalement, l'esprit qui préside à la mise en œuvre du PDC n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrés sur la nécessité pour chaque partie prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'actions articulées autour du PDC et qui relèvent de leurs compétences conformément à la Loi sur l'Acte 3 de la Décentralisation.

Le Conseil Municipal

Globalement, le Conseil municipal se chargera pour la mise en œuvre du PDC de :

- Promouvoir auprès des PTF, des Services de l'Etat et de la Coopération décentralisée les projets contenus dans le PDC;
- Participer au suivi et à la mise en œuvre du PDC, en rendant compte de l'avancement de la recherche de partenaires mais également des projets mis en œuvre ;
- Développer des synergies intervillageoises pour faciliter la mise en œuvre des mesures intervillageoises qui pourraient découler du PDC;
- Participer effectivement, à travers une représentation à définir, au dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC.

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, devront pour leur part et chacun en ce qui le concerne et, en tenant compte de leurs spécificités:

- Soutenir le Conseil municipal dans la formulation et la mise en œuvre des projets phares issus du PDC ;

- Contribuer directement au financement du PDC ou à travers leurs partenaires stratégiques ;
- Participer au suivi évaluation du PDD à travers des revues conjointes avec le Conseil municipal.

Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)

L'ensemble de ces acteurs sont parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre du PDC. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et bénéficient dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Les ANG sont membres des différentes instances de mise en œuvre du plan. Les acteurs ont pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre de la stratégie ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANG.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du PDC, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF, dans l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au PDC. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies de manière consensuelle avec le Conseil municipal.

4.3.4. Instruments de mise en œuvre

4.3.4.1. *Le Plan Annuel d'Investissement*

A ce niveau, le Conseil municipal doit pour chaque année, extraire dans le Plan d'Actions Prioritaires, les actions à mener pour chaque année et le soumettre en conseil pour adoption. Une fois adopté puis adopté par l'autorité administrative, le PAI doit être mis en œuvre en identifiant clairement les différentes sources de financement des actions planifiées pour l'année. A la fin de chaque année, une évaluation est faite pour mesurer le niveau d'exécution du PAI et élaborer en conséquence le PAI de l'année suivante.

4.3.4.2. *Le cadre de Suivi Évaluation*

Il doit définir très clairement les éléments suivants : i) Cadre de Mesure des Rendements du PDC ; ii) les méthodes de gestion des informations (collecte, traitement, stockage et diffusion) ; iii) le dispositif de suivi évaluation, avec une définition très claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués.

4.3.4.3. *Le cadre de mesure des rendements du PDC*

Il doit fournir l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Pour chacune de ces variables de mesures qui sont déclinées pour chaque niveau de la chaîne de résultats, des cibles seront fixées. Celles-ci traduiront les ambitions retenues par la Commune pour contribuer significativement à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ces ambitions se veulent alignées à la position stratégique qu'occupe le Commune dans le développement départemental.

4.3.4.4. *La méthode de gestion de l'information*

Elle repose sur un ensemble d'outils dont des fiches de collectes d'informations, un Système d'Information Géographique (SIG) et un rapport de performance.

Les fiches de collecte d'informations seront gérées aux différents niveaux de production de statistiques (services techniques, projets de développement, autres acteurs sociaux).

Le SIG sera situé au sein de l'instance en charge de la mise en œuvre du PDC. Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques et créer toutes les relations dans la hiérarchie et la synergie des variables de mesure des progrès contenues dans le cadre de mesure des rendements. Ce qui favorise une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

4.3.4.5. *Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC*

Il est produit annuellement et permet de récapituler et d'analyser les progrès. Il s'appuie sur le cadre de mesure des rendements et du support de suivi automatisé.

4.3.4.6. *Les instruments sectoriels de mise en œuvre*

Les acteurs sectoriels, disposent d'instruments spécifiques ou intégrés de mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi, tous les projets sectoriels venant en appui au processus de développement de la Commune quel qu'en soit l'entrée devront s'articuler au processus communal en indiquant de façon très claire leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs de développement communaux.

4.3.5. Le Financement du PDC

4.3.5.1. Évaluation des coûts

Les coûts relevant de la mise en œuvre du PDC sont évalués de manière générale dans le PDC, mais c'est à travers l'instrument de programmation opérationnelle qu'est le PAI (Plan Annuel d'Investissement), que les actions seront annuellement mieux budgétisées.

4.3.5.2. Les Sources de financement

Les sources de financement du PDC sont multiples et multiformes, on peut cependant distinguer :

- Le financement par les collectivités locales (Communes, Conseil Départemental) à travers des ressources propres tirées de leur budget ;
- Le financement par l'État du Sénégal grâce aux budgets des Ministères sectoriels (Éducation, Santé, Hydraulique, Énergie, etc.), les Agences publiques et les Projets / Programmes nationaux;
- Le financement par des Partenaires Techniques et Financiers, bilatéraux ou multilatéraux ;
- Le Financement au travers de la coopération décentralisée ;
- Le financement au travers de la diaspora de la Commune résidant notamment dans l'union Européenne, en Amérique du Nord dans la CEDEAO et l'UEMOA ;
- À travers différentes taxes prévues par des lois à travers différents codes comme :
- [Le code de l'environnement](#)

Les dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son décret d'application N° 2001-282 du 12 Avril 2001 constituent le cadre législatif et réglementaire fondamental régissant les activités ayant des incidences environnementales. La loi et son décret d'application traitent des procédures d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

- [Le code forestier](#)

La loi N° 98/03 du 08 janvier 1998 (partie législative) dispose, en son article L. 44, que « Toute exploitation minière, toute fouille altérant le sol et les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministre chargé des Eaux et Forêts. En dehors des forêts classées, elles doivent être autorisées par le Président du Conseil Départemental après avis du Conseil Municipal concerné. Le code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact sur le milieu effectuée par, le service des Eaux et Forêts, ou par toute autre personne physique ou morale agréée par c

Annexe

Tableau 23 : détail du diagnostic institutionnel

Commune de Diambaty		Conseil municipal		Bureau du conseil	
		Nombre	%	Nombre	%
Sexe	Hommes	20	50	03	100
	Femmes	20	50	00	0
	Total	40	100	3	100
Age	< 40 ans	13	32.5	00	00
	entre 40 et 60 ans	23	57.5	03	100
	> 60 ans	04	10	00	00
	Total	40	100	03	100
Niveau d'instruction	Analphabètes	32	80	00	00
	Primaire/Elémentaire	05	12.5	01	33.3
	Secondaire cycle 1	02	5	01	33.3
	Secondaire cycle 2	0	00	00	33.3
	Supérieur	01	2.5	01	00
	Total	40	100	03	100
Catégorie Socio-professionnelle	Sans activité professionnelle	00	0	00	00
	Paysans (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs)	37	97.5	00	00
	Ouvriers, artisans	00	0	00	00
	Commerçants, transporteurs	00	0	00	00
	Agents de soutien (chauffeurs, jardiniers, gardiens, etc.)	00	0	00	00
	Employés, agents de bureau et cadres d'exécution assimilés	00	0	00	00
	Cadres moyens et assimilés	00	0	00	00
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	01	2.5	03	100
	TOTAL	40	100	03	100